

Cap-Vert- Communauté Européenne

Document de stratégie de coopération Pour la période 2001 – 2007



Le Gouvernement du Cap Vert et la Commission européenne se sont mis d'accord sur ce qui suit :

- (1) Le Gouvernement du Cap Vert, représenté par S.E.M. Carlos Duarte de Burgo, Ministre des Finances et du Plan , et la Commission européenne, représentée par <nom et titre>, désignés ci-après comme les Parties, se sont rencontrés à Praia duau, en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2001 – 2007. La Banque Européenne d'Investissement était représentée à ces entretiens par <nom et titre>. Lors de ces entretiens, ont été établis le Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif de l'Aide Communautaire en faveur du Cap Vert, conformément aux dispositions des Articles 2 et 4 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000. Par ces entretiens se termine le processus de programmation dans le Cap Vert. Le Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif sont annexés au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition du Cap Vert pour la période 2001-2007, un montant de €32 millions est prévu pour l'allocation visée dans l'article 3.2 (a) de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE (allocation A) et de €7,1 millions pour celle visée dans l'article 3.2 (b) (allocation B). Ces allocations ne constituent pas des droits et peuvent être révisées par la Communauté, à la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'Article 5.7. de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.
- (3) L'allocation A est destinée au soutien macro-économique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui au domaine de concentration ou hors concentration de l'aide communautaire. Le Programme Indicatif dans le chapitre 6 se réfère aux ressources de l'allocation A et aux reliquats non engagés des FED précédents, pour lesquels aucun projet ou programme n'avait été identifié dans les Programmes Indicatifs Nationaux respectifs. Il tient compte aussi des financements dont le Cap Vert bénéficie ou pourrait bénéficier sous d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'allocation B est destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. L'allocation B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, pour cette raison, elle ne constitue pas encore une partie du Programme Indicatif.
- (5) En attendant l'entrée en vigueur du Protocole Financier de l'Accord de Partenariat ACP-CE et dans le cadre du présent Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif, des décisions de financement pour des projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du Gouvernement du Cap Vert, dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient

disponibles dans la réserve générale du huitième FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre selon les règles et procédures du huitième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole Financier du neuvième FED.

- (6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent Document de Stratégie de Coopération par des opérations financées sur la Facilité d'Investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux Articles 3 (a) et 4 du Protocole Financier de l'Accord de Partenariat ACP-CE.
- (7) Conformément à l'Article 5 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation procéderont annuellement à une revue opérationnelle du Programme Indicatif et procéderont à une revue à mi-parcours et en fin de parcours de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif.
Les revues à mi-parcours et en fin de parcours auront lieu respectivement deux et quatre ans après la signature de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif. A la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, la Communauté peut revoir la dotation compte tenu des besoins actualisés et des performances.
L'accord des deux parties sur le présent Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif, sous réserve de la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat ACP-CE, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après sa signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

Signatures :

Pour le Gouvernement du Cap Vert

Pour la Commission

SOMMAIRE

PARTIE A : STRATEGIE DE COOPERATION

COUP D'ŒIL SUR LE CAP VERT	5
0. RESUME	8
1. LES OBJECTIFS DE COOPERATION DE LA CE	9
2. AGENDA POLITIQUE	10
2.1. Objectifs de la politique de développement du Gouvernement	10
2.2. Stratégie du Gouvernement	10
2.3. Politiques sectorielles	11
2.3.1. <i>Transports et communications</i>	11
2.3.2. <i>Secteur de l'énergie et de l'eau</i>	11
2.3.3. <i>Le tourisme</i>	12
2.3.4. <i>Secteur de l'agriculture, des pêches et de l'environnement</i>	12
2.3.5. <i>Les politiques sociales</i>	13
3. EVALUATION DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	14
3.1. Situation politique	14
3.2. Situation sociale	15
3.3. Situation économique : contraintes et opportunités	16
3.4. Finances Publiques	17
3.5. Evaluation des réformes structurelles	17
3.6. Viabilité des politiques et défis à moyen terme	18
4. VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE	19
4.1. Coopération Union européenne – Cap Vert	19
4.2. Interventions de la BEI	20
4.3. Programmes des Etats membres et autres donateurs	20
4.4. Les mécanismes de coordination et concertation actuels	21
4.5. Leçons de l'expérience de la coopération au Cap Vert	21
5. LA STRATEGIE DE REPONSE COMMUNAUTAIRE	22
5.1. Les déterminants du choix de stratégie	22
5.2. Les objectifs de la stratégie communautaire	22
5.3. Stratégie de coopération de la BEI	24
5.4. Cohérence et complémentarité	25

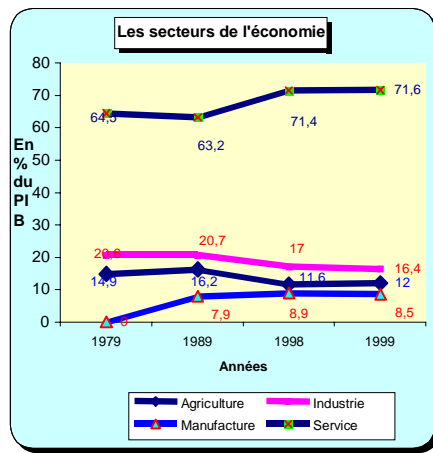
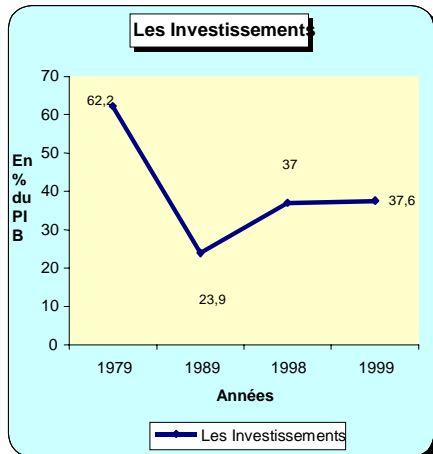
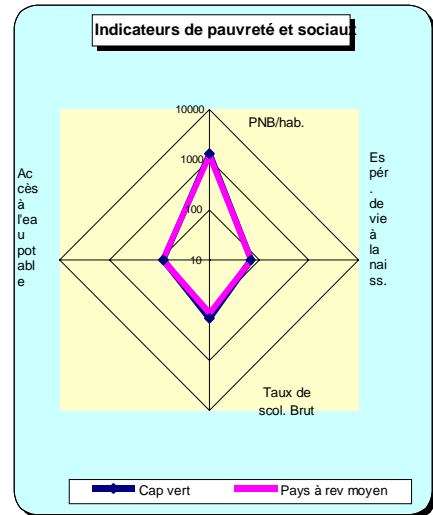
PARTIE B : PROGRAMME INDICATIF

6. PROGRAMME INDICATIF	28
6.1. Présentation	28
6.2. Les instruments financiers	28
6.3. Secteur de concentration	28
6.4. Appui macro-économique	29
6.5. Autres programmes	29
6.6. Cadre d'intervention	31
6.7. Calendrier financier globalisé	32
6.8. Chronogramme prévisionnel de la mise en œuvre	32

APPENDICES	33
-------------------	-----------

COUP D'OIL SUR LE CAP VERT

INDICATEURS DE PAUVRETE ET SOCIAUX	CAP VERT	Afr. Subsah	PRI	
1999				
Pop.(en millions d'hab.)	0,43	642	2,094	
PNB/hab.(US)	1330	500	1200	
PNB en Milliards de \$	0,57	321	2,513	
Croissance annuelle moyenne 1993-99				
Population (%)	2,8	2,6	1,1	
Main d'œuvre(%)	4,1	2,6	1,2	
Plus récentes estimations (1993-99)				
Pauvreté(pop.en dessous du seuil de)	
Pop. Urbaine(% pop. Totale).	61	34	43	
Espérance de vie à la naissance	68	50	69	
Mortalité infantile(pour 1000 naissances)	55	92	33	
malnutrition infantile(% des enfant de - 5 ans)	32	15	
Accès à l'eau potable(% de la pop. qui a)	43	86	
Taux d'analph. (% de la pop. de + 15 ans)	26	39	16	
Taux de scolarisation brut				
	148	78	114	
Homme	150	85	114	
Femme	147	71	116	
RATIOS ECONOMIQUES CLES ET TENDANCES A LONG TERME				
	1979	1989	1998	1999
PIB(en milliards de \$)				
Investissements Intérieures Brut/PIB	62,2	23,9	37	37,6
Exportation des Biens et Services/PIB	18,6	12,3	22,9	23,2
Epargne intérieure brute/PIB	-30,6	-10,2	7,6	10,4
Epargne nationale brute/PIB	13,2	14,9	24,2	26,9
Balance des paiements courants/PIB	-9	-18,5	-19
Paiement des intérêts/PIB	0,1	0,8	0,6	0,6
Dette totale/PIB	24,8	43,2	43,9	44,4
Service de la dette/exportations	0,5	7,9	8,9	8,6
Valeur actuelle de la dette/PIB	28,4	36,1
Valeur actuelle de la dette/Exportations	75,5	96,5
	79-89	89-99	1998	1999
Croissance annuelle moyenne				
PIB	11,2	5,4	8	5
PNB/hab.	9,5	2,6	5	2
Exportations de Biens et Services	6,8	14	-5	9,3
STRUCTURE DE L'ECONOMIE				
	1979	1989	1998	1999
(% du PIB)				
Agriculture	14,9	16,2	11,6	12
Industrie	20,6	20,7	17	16,4
Manufactures	7,9	8,9	8,5
Services	64,5	63,2	71,4	71,6
Consommation privée	118,2	96,5	77,6	74,1
Consommation générale du Gouvern.	12,5	13,7	14,8	15,5
Importations de biens et services	111,4	46,5	52,3	50
	79-89	89-99	1998	1999
(croissance annuelle moyenne)				
Agriculture	14,2	3,7	2,7	11,7
Industrie	13,3	4,4	9,5	6,3
Manufacture	39,4	3,7	1,6	4
Services	10,1	6,1	8,5	7,8

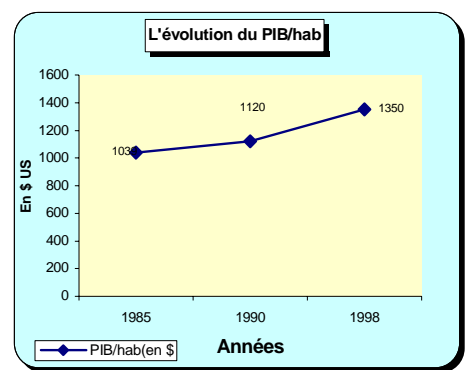
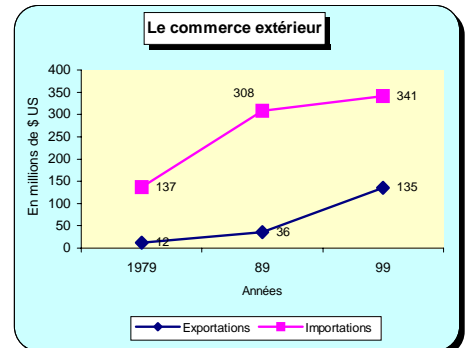
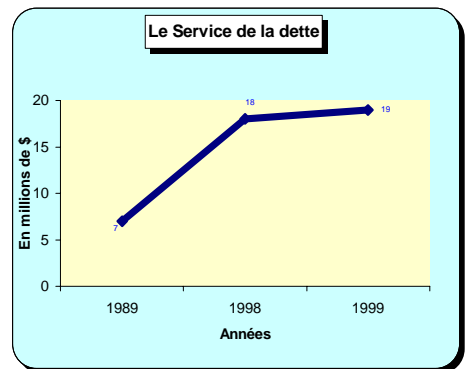
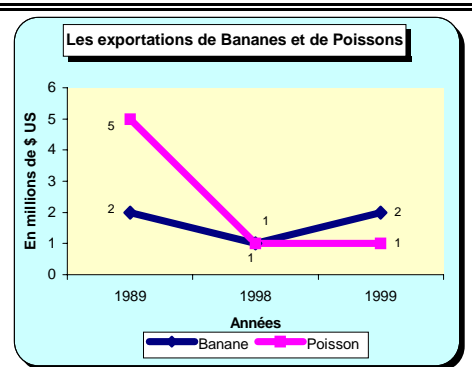


COUP D'OEIL SUR LE CAP VERT(suite)

Consom. Privées		8,4	2,9	10,6	3,2	
Consom. Génér. Du Gouvern.		18,3	5,2	-1,2	12,6	
Invest. Domest. bruts		1,5	9,5	6,8	9,7	
Importations de Biens et Services		1,7	6,4	1,9	3,9	
Produit National Brut		11,2	5,2	8,2	8,2	
LES PRIX ET FINANCES DU GOUVERNEMENT						
		1979	1989	1998	1999	
Prix domestiques(% change)						
Prix à la consommation		4,6	4,3	4	
Déflateur du PIB implicite		6,7	3,5	4	4,3	
FINANCES PUBLIQUES						
(% du PIB, dons inclus)						
Revenu courant		24,4	20,1	24,3	
Balance budgétaire courante		8,3	-0,2	5,5	
Total surplus/déficit		-3,5	-12,8	-12,9	
COMMERCE						
		1979	1989	1998	1999	
(US\$) millions						
Exportations totales(fob)		7	33	36	
Banane		2	1	2	
Poisson		5	1	1	
Manufactures		0	0	0	
Importations Totales		112	234	244	
Denrées alimentaires		36	73	53	
Pétrole et Energie		5	7	13	
Biens Capitaux		52	125	99	
Indice des prix à l'exportation(1995=100)		23	80	80	
Indice des prix à l'importation(1995=100)		92	103	104	
Termes de l'échange		25	78	77	
BALANCE DES PAIEMENTS						
		1979	1989	1998	1999	
(En millions de \$)						
Exportations des biens et services		12	36	119	135	
Importations de biens et services		77	137	308	341	
Solde de la balance		-64	-101	-189	-206	
revenu net		1	2	-6	-5	
Transferts courants nets		37	72	95	101	
Compte de la balance courante		-27	-100	-110	
Actifs Financiers(nets))		21	100	119	
Variation des reserves nettes		-6	6	0	-9	
DETTES EXTERIEURES ET FLUX DE RESSOURCES						
		1979	1989	1998	1999	
(en millions de \$ US)						
Totale dette déboursée et non déboursée		19	128	237	258	
Total service de la dette		0	7	18	19	
IDE		0	-1	14	0	
		1975	1980	1985	1990	1998
PIB/hab(en \$ de 1995)		1039	1120	1350

Source: Banque Mondiale, septembre 2000

NB: Les Pays à Revenu Intermediaires, le PIB/hab est > 900\$ par an.



PARTIE A

STRATEGIE DE COOPERATION

0 RESUME

La situation géographique du Cap Vert a façonné, depuis le XV^{ème} siècle, l'histoire du pays qui se confond avec les flux migratoires et les échanges commerciaux entre l'Afrique, l'Europe et les Amériques. Avec l'accession à l'indépendance en 1975 se pose le défi du développement autonome du pays, conditionné par de fortes contraintes et de maigres potentialités. Face à la rareté des ressources naturelles, notamment de l'eau, à son exposition au cycle des sécheresses sahéliennes, aux freins au développement du commerce et des communications résultant de son isolement insulaire et de sa configuration archipélagique, à l'étroitesse de son marché domestique, le pays doit sa survie et avant tout sa sécurité alimentaire aux transferts provenant de l'importante communauté capverdienne de l'Extérieur et à l'aide internationale. Malgré cette vulnérabilité structurelle, le Cap Vert a su mobiliser ses moindres atouts, principalement ses ressources humaines. Les bonnes performances que traduisent le taux d'Indice de Développement Humain qui le place au 2^{ème} rang des pays sub-sahariens, le montant du PIB par habitant (1330 US\$) ou les indicateurs sociaux tels qu'un taux de scolarisation de 98,5% dans le primaire et qu'une espérance de vie à la naissance de 68,9 ans, doivent beaucoup aux efforts du peuple capverdien et à la gestion transparente et rigoureuse des financements reçus mais aussi, et sans doute plus, au remarquable processus mis en œuvre dans l'instauration de la démocratie et du respect des droits de l'homme qui fait du Cap Vert un exemple unique en Afrique.

Les réformes structurelles dans lesquelles est engagé le pays depuis 10 ans et les efforts développés pour accompagner le processus de mondialisation en cours portent toutefois en eux le risque d'une aggravation de la pauvreté qui ne pourra être éradiquée qu'une fois que les entraves structurelles au développement économique ne seront plus un facteur limitatif à l'intégration et à l'essor du pays dans le contexte régional et mondial.

Le principal facteur à l'origine de la pauvreté et des freins au développement est sans aucun doute la carence en eau qui affecte durement les conditions de vie et la capacité des activités économiques à se développer. Outre l'incidence néfaste de la rareté de l'eau sur la production agricole et sur l'environnement en terme de couverture végétale, les difficultés d'accès à l'eau potable influant directement sur la santé des populations, en favorisant le développement des maladies d'origine hydrique, et nuisent au développement humain en général - notamment de par les conditions d'insalubrité de l'habitat qu'engendre le manque d'eau - touchant plus particulièrement les femmes et les enfants qui ont en charge l'approvisionnement de l'eau à partir de bornes-fontaines, de puits ou de sources. Pour la minorité de Capverdiens qui ont accès à un réseau de distribution, la consommation est toutefois rationnée, comme dans la capitale où l'eau n'est desservie qu'une heure tous les deux jours.

La maîtrise de l'eau, nécessaire à l'agriculture, à la création d'unités de transformation, au développement des services et à l'amélioration des conditions de vie des populations implique de lourds et coûteux investissements en infrastructures de base depuis l'exhaure des eaux souterraines ou du dessalement de l'eau de mer jusqu'à sa distribution, en passant par son stockage.

Les actions réalisées dans ce domaine avec la participation des partenaires au développement et tout particulièrement de la Communauté européenne déterminent le choix de la stratégie communautaire qui entend consolider les acquis et poursuivre les objectifs suivants : améliorer l'accès à l'eau potable et la situation sanitaire des populations particulièrement les plus défavorisées et créer les conditions de base propices au développement économique.

A cet effet, les ressources allouées au titre de l'enveloppe A, soit 32 M€ seront concentrées à hauteur de 25 M€ dans le domaine de la distribution de l'eau et de l'assainissement et mobiliseront un montant de 7 M€ hors concentration, pour des actions d'accompagnement.

1. LES OBJECTIFS DE COOPERATION DE LA CE

Conformément à l'article 177 du Traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise :

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

La politique communautaire doit contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ces objectifs ont été confirmés et renforcés dans l'article 1 de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, qui met un accent particulier sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté. La coopération entre la Communauté et la République du Cap Vert poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis dans l'Article 2 de l'Accord – spécialement le principe d'encouragement de l'appropriation des stratégies de développement par les pays et populations concernés – et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis dans l'article 9.

Dans leur Déclaration sur la Politique de développement de la Communauté européenne du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont décidé de concentrer les activités de la Communauté dans un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquelles l'action communautaire offre une valeur ajoutée : lien entre commerce et développement ; appui à l'intégration et à la coopération régionales ; appui aux politiques macro-économiques ; transports ; sécurité alimentaire et développement rural durable ; renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'Etat de droit. La Déclaration spécifie aussi que, en conformité avec le cadre macro-économique, la Communauté doit poursuivre ses appuis dans les secteurs sociaux (santé, éducation) notamment en vue d'assurer un accès équitable aux services sociaux.

Le Traité instituant la Communauté européenne prévoit que la Communauté et les États membres coordonnent leurs politiques en matière de coopération au développement et se concertent sur leurs programmes d'aide, y compris dans les organisations internationales et lors des conférences internationales. La coopération communautaire devra aussi déployer des efforts pour faire en sorte que les objectifs de la politique communautaire de développement soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des autres politiques ayant un impact sur les pays en développement. En outre, comme stipulé dans l'Article 20 de l'Accord, en vue de leur intégration dans tous les domaines de la coopération, une prise en compte systématique des questions thématiques ou transversales suivantes sera assurée : les questions de genre, l'environnement, le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Les objectifs et principes mentionnés ci-dessus et l'agenda politique national présenté dans le chapitre suivant constituent le point de départ pour la formulation du présent Document de stratégie de coopération, conformément au principe d'appropriation nationale des stratégies de développement.

Pour les pays ACP les moins avancés et qui présentent un caractère insulaire, comme tel est le cas du Cap Vert, la coopération de la Communauté européenne leur réserve un traitement particulier qui se traduit par des dispositions et mesures spécifiques pour tenir compte de leur vulnérabilité en regard à leurs difficultés naturelles et géographiques et autres obstacles qui freinent leur développement. (Cf. articles 84, 89 et 90 de l'Accord de Cotonou).

2. L'AGENDA POLITIQUE

2.1. Objectifs de la politique de développement du Gouvernement

La description de l'agenda politique du Cap Vert est basée essentiellement sur :

- le Programme du Gouvernement pour la VIème législature 2001 – 2005, document qui présente le programme officiel du nouveau Gouvernement mis en place en février 2001 et issu de l'alternance politique qu'ont occasionnée les élections législatives de janvier 2001.
- le Programme d'Action Nationale pour la décennie 2001-2010, document validé en mars 2001 qui fait le bilan de la situation économique et sociale au Cap Vert durant les dix dernières années et qui présente – compte tenu des contraintes et des vulnérabilités propres au pays - la vision du développement du pays pour la prochaine décennie et propose la stratégie globale qu'il conviendrait d'adopter et les actions à entreprendre dans les différents secteurs d'activité.

Le Programme National de Lutte contre la Pauvreté produit dans le cadre de la Table Ronde des partenaires au Développement du Cap Vert (juillet 1999) a également été pris en compte. Il doit faire l'objet d'une révision et d'une actualisation qui devront clarifier l'interdépendance des divers facteurs de pauvreté, redéfinir la coordination à assurer entre les différents intervenants et faire des propositions concrètes visant une meilleure gestion des ressources tant financières qu'humaines. Ces travaux seront menés en parallèle avec l'élaboration du nouveau Plan National de Développement pour la période 2002- 2005 qui devrait être défini en novembre 2001. Au préalable le Gouvernement aura élaboré les grandes options de stratégie.

Dans l'introduction au Programme du Gouvernement, les principes et les lignes directrices qui sous-tendent l'action du Gouvernement fixent comme objectifs prioritaires la lutte contre la pauvreté et la baisse du taux de chômage avec, en corollaire, une croissance économique soutenue et une stabilité macroéconomique compatible avec la solidarité sociale.

La conception du développement du Cap Vert exposée dans le Programme d'Action Nationale présente un pays ouvert sur l'extérieur dont l'économie, en phase avec les tendances dominantes de l'économie mondiale, doit s'appuyer essentiellement sur un secteur des services compétitif sur le marché international et sur des ressources humaines performantes. Elle suppose un développement qui englobe l'ensemble des îles dans un processus équilibré et équitable et repose sur une société dynamique, démocratique, dotée d'esprit d'initiative, qui assume comme impératif moral l'élimination de la pauvreté, une juste redistribution des richesses et des sacrifices du développement et une bonne gestion des affaires publiques.

Ainsi le nouveau Gouvernement entend poursuivre les réformes entreprises par la précédente équipe au pouvoir en procédant toutefois à certains ajustements, notamment dans le sens d'un renforcement de la justice sociale et en faisant de la réforme fiscale l'axe central de la stabilité économique.

2.2. Stratégie du Gouvernement

Au regard des contraintes qui s'exercent sur le pays (environnement naturel hostile, carence en eau, déficit alimentaire en raison du faible potentiel agricole, morcellement du territoire en neuf îles habitées qui entrave la circulation des biens et des personnes et implique des coûts de transport et de communication élevés, dimension réduite du marché interne, isolement géographique qui ne favorise pas l'insertion de son économie dans le commerce international)

et plus particulièrement des différents facteurs qui l'exposent à une forte vulnérabilité économique (dépendance vis à vis de l'Aide Publique au Développement et des transferts des émigrés fixés à l'étranger), le Gouvernement a défini les axes majeurs de sa stratégie de développement :

- maintien des équilibres macroéconomiques qui garantisse la stabilité des prix et des revenus, la crédibilité à l'extérieur, la confiance auprès des investisseurs privés, la compétitivité de l'économie et l'adoption d'une politique budgétaire et fiscale apte à réduire le déficit public et à consolider la convertibilité de l'escudo capverdien ;
- poursuite de la privatisation des Entreprises d'Etat en apportant une attention particulière à la promotion du secteur privé national et à la nécessité d'une plus grande diversité des partenaires afin d'éviter toute situation monopolistique ;
- amélioration de la compétitivité des entreprises grâce à la modernisation du secteur privé, la promotion des exportations et le développement du partenariat favorisant l'investissement extérieur ;
- mise à disposition croissante des services essentiels que sont la distribution d'eau potable, l'assainissement et l'énergie par le développement des infrastructures y afférentes, la poursuite de la mise en place d'un encadrement légal et réglementaire associant les Pouvoirs publics, les entreprises privées et le partenariat avec les municipalités et par le développement des énergies renouvelables ;
- valorisation des ressources humaines à tous les niveaux de l'éducation, amélioration de la qualité de l'enseignement, garantie du financement du système éducatif, adéquation de la formation professionnelle avec le marché ;
- renforcement de la décentralisation par l'augmentation des capacités humaines techniques et financières des municipalités ;
- appui au secteur du tourisme en plein développement, par l'amélioration des prestations de services, la promotion des transports, la diversification de l'offre.

2.3. Politiques sectorielles

2.3.1. Transports et communications

La configuration archipélagique du Cap Vert confère une importance particulière aux transports maritimes et aériens. Le Gouvernement entend poursuivre sa politique de libéralisation du secteur dont la privatisation prochaine de la Compagnie aérienne TACV est le point fort.

Les lourds investissements qui ont été réalisés dans le cadre du Programme d'Infrastructures et de transports (PIT) ont permis d'équiper le pays en infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires à un niveau satisfaisant, la priorité du Gouvernement étant désormais axée sur l'entretien du réseau qui doit passer par le renforcement du Fonds routier, créé en 1997, et par la création d'un Institut Routier en charge notamment de la mise en œuvre d'un Plan Routier National, sur l'amélioration de la gestion des ports et sur la promotion de l'intégration régionale pour faire du Cap Vert un centre sous-régional de transit.

2.3.2. Secteur de l'énergie et de l'eau

Le réseau de distribution électrique dont la source en énergie provient essentiellement du pétrole importé couvrait 60% du pays en l'an 2000 (contre 25% en 1990). L'objectif à l'horizon 2005 est d'assurer une couverture en électricité entre 65% et 98% selon les municipalités et de parvenir à l'électrification de toute localité de plus de 200 habitants.

Si l'introduction de l'énergie éolienne est restée à un niveau limité (10% de l'énergie fournie est de type éolien), le Gouvernement entend développer cette énergie renouvelable en recourant au financement privé pour parvenir à un taux de pénétration de 20%. L'énergie

photovoltaïque se limite quant à elle à quelques expériences positives dans le domaine du pompage de l'eau.

La rareté de l'eau au Cap Vert, voire l'absence sur certaines îles d'eaux souterraines, a imposé le recours au dessalement de l'eau de mer où celle-ci rentre pour 50% dans la production de l'eau potable à Praia et constitue pour les îles de S.Vicente, Sal et Boa Vista la seule source d'eau potable.

Environ la moitié de la population s'approvisionne à partir de bornes fontaines et de camions citernes. Les objectifs du Gouvernement à l'horizon 2005 sont de parvenir à un taux de couverture du réseau de distribution d'eau entre 60 et 90 % dans les principaux centres urbains alors qu'il n'est que de 25 à 65% actuellement.

La politique des Pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie et de l'eau a été d'ouvrir le secteur de production aux opérateurs privés. Ainsi la Compagnie d'Etat Electra a été privatisée en janvier 2001 et s'est vu confiée la production d'eau dessalée et d'électricité, ainsi que la gestion des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les îles où elle intervient¹, sur la base d'un contrat de concession sur 50 ans qui reste à conclure.

Le Gouvernement entend promouvoir l'investissement privé dans le domaine du dessalement, créer des entreprises municipales en charge de la distribution d'eau et d'électricité dans les zones où n'intervient pas Electra (centres alimentés par des eaux souterraines) et mettre en place un cadre législatif et réglementaire auquel participera l'ARM (Agence de Régulation Multisectorielle) en charge de réglementer la tarification, de fixer les modalités de création d'unités électriques, de définir les droits et obligations des concessionnaires et des usagers.

2.3.3. Le tourisme

Le poids de ce secteur dans l'économie du pays qui est passé de 1,2% du PIB en 1995 à 5,2% en 1998, reste modeste même si son taux moyen de croissance annuel a été de 22% entre 1997 et 1999, le nombre de touristes progressant de 27.700 en 95 à 67.000 en 1999.

Les facteurs limitatifs découlent de l'absence d'infrastructures hôtelières suffisantes et adéquates, du manque de formation des ressources humaines travaillant dans le secteur, du faible niveau des infrastructures de base dans le domaine de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement et surtout du coût prohibitif du transport international et inter-îles. Le Gouvernement entend promouvoir le tourisme en agissant d'une manière cohérente sur l'ensemble de ces contraintes ainsi qu'en s'attaquant au problème des eaux usées et des déchets solides dont la mauvaise gestion porte préjudice à l'image touristique.

2.3.4. Secteur de l'agriculture, des pêches et de l'environnement

L'ensemble des productions agricole et halieutique ne dépasse pas au total 10 à 15% des besoins nutritionnels du pays, confronté en permanence à un déficit alimentaire structurel.

Malgré de gros efforts entrepris depuis l'indépendance pour améliorer les conditions naturelles (captages de sources, terrasses et banquettes anti-érosives, reforestation et plus récemment introduction du goutte à goutte) et des résultats significatifs au niveau du maraîchage, les capacités agricoles restent très limitées, les terres arables ne constituant que 10% de la superficie totale du pays. L'agriculture non irriguée prédomine (le maïs représente la principale culture de subsistance) subissant les aléas de la pluviométrie et les cultures irriguées souffrent de la diminution des réserves en eau due à la persistance des sécheresses consécutives.

La politique du Gouvernement poursuivra la lutte contre la désertification, la préservation des ressources hydriques et la protection des sols. L'augmentation des revenus ruraux constituera une priorité qui se traduira par la promotion de l'élevage, l'implantation d'un réseau de crédit à

¹ Il s'agit des îles de S. Vicente, Sal, Boa Vista où l'eau provient totalement du dessalement de l'eau de mer et de Praia où l'eau de mer dessalée vient renforcer (pour 50 %) l'apport des eaux souterraines

l'agriculture opérationnel, le développement de l'horticulture et de la fruiticulture à partir de nouvelles espèces bien ciblées et une meilleure gestion du facteur eau (généralisation du système de goutte à goutte) en visant le marché intérieur et à terme l'exportation.

Dans le domaine de la pêche, malgré un début de modernisation de la flotte artisanale et industrielle et de la réalisation de quais et d'installations frigorifiques, les activités restent globalement en deçà du potentiel que constitue ce secteur (certaines espèces de crustacés semblent toutefois souffrir d'une sur-exploitation) et le déclin depuis 1995 des exportations, a été accentué par la fermeture du marché européen au pays en 2000 pour cause d'absence de contrôle sanitaire.

La volonté du Gouvernement est d'augmenter la part de ce secteur dans la couverture alimentaire de la population, le poisson étant la dernière ressource « gratuite » accessible pour un nombre important de personnes en situation vulnérable et de relancer les exportations par la mise en place de mesures d'incitation en réponse aux initiatives d'opérateurs nationaux et régionaux, par le renforcement du contrôle sanitaire et de la capacité institutionnelle de protection de la ZEE, ainsi que l'adaptation de la législation aux nouvelles exigences internationales.

2.3.5. Les politiques sociales

L'objectif général de la politique de santé continue d'être l'amélioration de l'état de santé de la population avec un accent particulier sur la médecine préventive notamment dans le secteur de la protection materno-infantile. Les éléments stratégiques les plus importants sont :

- l'achèvement du réseau des infrastructures sanitaires quant à son extension géographique pratiquement complétée et surtout la qualification de celles-ci ;
- la formation, la spécialisation et le recyclage du personnel médical et infirmier ;
- le contrôle efficace des maladies endémiques et épidémiques ;
- la réduction de la maternité précoce et l'amélioration de l'efficacité des services de planification familiale ;
- l'intensification des volets information, éducation et communication ;
- la promotion d'une médecine privée de qualité, compatible avec le sous-secteur public.

Pour l'éducation, la priorité dans l'enseignement de base dont les six premières années sont obligatoires doit être centrée sur l'élévation de la qualité de l'instruction. Les interventions dans ce domaine viseront les actions suivantes :

- amélioration et élargissement du réseau d'infrastructures scolaires et de leur équipement ;
- garantir l'accès de la totalité des élèves aux manuels scolaires (réimpression des manuels pour les enfants pauvres) ;
- qualification et recyclage des enseignants ;
- familiarisation des élèves du primaire à l'informatique , renforcement de cette discipline et d'une manière générale des technologies de communication dans le secondaire ;
- enseignement d'au moins une langue étrangère dès le primaire ;
- viabilisation financière du système éducatif réclamant une planification et un suivi accrus du secteur.

Au niveau de la formation universitaire assurée, dans sa majorité, à l'extérieur grâce à l'attribution de bourses octroyées par les pays d'accueil, la forte diminution du nombre de bourses concédées par les pays tiers, hypothèque gravement la capacité du Cap Vert à former ses cadres supérieurs en nombre et avec les qualifications nécessaires à son développement, le coût de cette formation représentant 22% du budget du Ministère de l'Education.

3. EVALUATION DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le Cap Vert, archipel au climat sahélien, au territoire exigu (4.033 km²) et morcelé en 10 îles, compte 434.800 habitants² répartis sur 9 îles et enregistre un taux de croissance relativement élevé de sa population de l'ordre de 2,4% par an. La population, encore à majorité rurale en 1990, est passée à majorité urbaine en l'an 2000. De par son histoire et ses conditions naturelles hostiles, le Cap Vert a toujours été une terre d'émigration. On compte à peu près autant de capverdiens à l'intérieur du pays qu'à l'Etranger, principalement aux Etats Unis, au Portugal, aux Pays-Bas....

Le Cap Vert se trouve dans une situation de forte vulnérabilité³ qu'il doit essentiellement à son isolement géographique, à ses conditions naturelles qui l'exposent aux périodes de sécheresse qu'il subit pratiquement sans interruption depuis les années 70 mais aussi à sa dépendance économique vis à vis de l'Aide Publique au Développement et des transferts des émigrants, représentant respectivement 20 et 14 % du PIB.

L'insuffisance des ressources naturelles notamment agricoles expose le pays au problème permanent de la sécurité alimentaire qui n'a pu être pallié jusqu'à présent que par une aide alimentaire massive provenant des pays donateurs.

3.1. Situation politique

Ancienne colonie portugaise ayant accédé à l'indépendance en 1975, le Cap Vert a connu 15 ans de régime de parti unique (le PAIGC devenu, après scission avec le parti de Guinée Bissau, le PAICV) pendant lesquels le pays connut un développement économique et social significatif alors que prévalait un dirigisme étatique sur l'ensemble de l'activité économique et sociale. Suite à l'ouverture politique de 1990, une nouvelle constitution institutionnalisant le multipartisme voit le jour en septembre de la même année. La structure de l'Etat est basée sur un système décentralisé, divisé en 17 municipes dont les maires sont élus depuis 1990. En janvier 1991, les premières élections législatives ont lieu et sont remportées par l'opposition. Cette alternance, issue d'élections libres et démocratiques, constitue une première dans le paysage de l'Afrique subsaharienne depuis les indépendances confortant ainsi l'avènement d'une démocratie pluraliste. Le MPD, au pouvoir pendant 10 ans, s'appliquera à renforcer les libertés individuelles dans un Etat de droit consolidé et à assurer le passage d'une économie planifiée à une économie de marché. Avec les dernières élections législatives de janvier 2001, suivies par les présidentielles en février de la même année, le PAICV revient au Gouvernement.

Cette deuxième alternance consacre l'enracinement de la démocratie dans la société capverdienne que traduisent aussi la situation satisfaisante observée au niveau des textes de loi et de leur application ainsi que le respect des Droits de l'homme au Cap Vert qui constitue un cas exemplaire en Afrique, voire à l'échelle mondiale⁴.

L'activité politique, animée notamment par les quatre partis actuellement représentés à l'Assemblée Nationale et une trentaine de Syndicats regroupés en deux confédérations comptant environ 40.000 travailleurs, s'exerce dans le respect d'une constitution démocratique que conforte l'existence d'institutions telles que la Cour Suprême (Supremo Tribunal de Justiça), la Cour des Comptes (Tribunal de Contas), la Haute Autorité contre la Corruption, le Conseil de Communication social, le Conseil de Concertation Social... La presse écrite qui

² Source : recensement de l'an 2000

³ L'indice de vulnérabilité économique du Cap Vert (normes de la CNUCED) le situe parmi les derniers pays en développement

⁴ Le Cap Vert n'est jamais cité dans les rapports d'Amnesty International

compte quatre journaux et la presse parlée (autant de radios), participent activement à la vie politique, sociale et culturelle, tout comme la société civile, très active dans sa diversité : on compte une centaine d'ONG que coiffe une plate-forme représentative et plusieurs centaines d'associations actives.

Sur le plan international, le Cap Vert fait partie de diverses organisations sous-régionales (CEDEAO, CILSS, CPLP) et a participé à maintes reprises à des initiatives de médiation dans des conflits sous-régionaux.

3.2. Situation sociale

La valorisation des ressources humaines qui constituent un des principaux facteurs de développement a fait l'objet, par le biais de l'éducation, de la formation, et de l'accès à la santé d'efforts considérables de la part des Gouvernements successifs. Les progrès réalisés se traduisent par une évolution très positive de l'Indicateur de Développement Humain du Cap Vert qui passe, selon les rapports du PNUD, du 123^{ème} rang mondial pour l'année 1994 au 105^{ème} pour 2000 et au 91^{ème} pour 2001 et par rapport aux pays sub-sahariens de la 4^{ème} place en 1997 à la 2^{ème} en 2001.

Dans le secteur de la santé, on observe une évolution positive des principaux indicateurs : l'espérance de vie à la naissance est passée de 65,3 ans en 1994 à 68,9 en 1999 alors que la moyenne pour les pays subsahariens est de 49,9 en 1994 et 48,8 en 1999. Le taux de mortalité générale est passé de 8‰ en 1992 à 6,6‰ en 1999, celui de la mortalité infantile passant, sur la même période, de 53,7‰ à 29,1‰.

On observe une amélioration constante des conditions générales de santé de la population et de la couverture du réseau public de soins. En 1998, on comptait 1 médecin pour environ 2.500 habitants et 1 infirmier pour 1.450 habitants.

Dans le domaine de l'éducation, les indicateurs de scolarisation attestent d'une évolution positive : le taux de scolarisation est de 98,1% (98/99) dans le primaire et de 52% dans le secondaire. Le nombre d'élèves en primaire a connu une augmentation de 3,6% sur les dix dernières années alors que le nombre d'instituteurs augmentait sur la même période de 5% et le nombre de salles de classes de 5,4%.

Dans le secondaire ces taux sont plus importants, le nombre d'élèves ayant augmenté de 18%, le nombre de professeurs de 20% et le nombre de salles de classes de 18%.

La croissance rapide des effectifs du primaire et du secondaire a demandé un effort considérable en terme d'infrastructures, de formation du corps enseignant et de diffusion de manuels qui a été accompli alors que les ressources financières ne suffisaient plus à développer la qualité de l'enseignement.

Le taux d'analphabétisme qui, au moment de l'indépendance frappait 60% de la population adulte, a diminué sensiblement passant de 30% en 1990 à 26% en 1999. Il reste plus élevé chez les femmes (35%) mais la scolarisation universelle devrait à terme réduire ce décalage.

Ces bons indicateurs sociaux ne doivent pourtant pas cacher la persistance de conditions difficiles pour une frange importante de la population. Depuis les années 70, un sous-emploi structurel touche environ 25% de la population active avec une répartition très inégale d'une île à l'autre. Il affecte davantage la tranche d'âge 15-24 ans (29%) et les femmes (entre 10 et 30% selon les îles) mais dans ce dernier cas on assiste à une inversion de la tendance depuis l'année 2000 qui présente un taux identique pour les deux genres. Cette tendance semble traduire la forte croissance du secteur informel où la présence féminine est prépondérante ainsi que du développement de l'industrie orientée vers l'exportation qui utilise une main d'œuvre à dominante féminine.

La pauvreté qui touche 30% de la population soit environ 130.000 personnes, parmi lesquelles 14% sont qualifiées de très pauvres⁵, affecte surtout les zones rurales mais progresse considérablement en milieu urbain où se concentre 53% de la population, conséquence de l'exode rural qui s'amplifie. La pauvreté frappe en particulier les femmes, notamment les femmes chefs de famille qui représentent 38% des ménages et les mères célibataires dont le nombre est très élevé, les couches vulnérables (personnes âgées, handicapés, malades chroniques, personnes sans ressources..), les jeunes chômeurs et les travailleurs des FAIMO (Fronts à haute intensité de main d'œuvre).

Le système des FAIMO consiste à garantir un minimum de revenus aux couches de la population en situation d'extrême précarité par la réalisation de travaux publics dans le secteur de la conservation de l'eau et des sols ainsi que dans la construction de routes pavées. Ces travaux à caractère saisonnier (3 à 8 mois/an), financés sur les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire emploient environ 20.000 travailleurs dont 40% sont des jeunes de 15 à 29 ans et 40% des femmes.

Les problèmes d'accès à l'eau potable touchent plus sévèrement les couches défavorisées, les pauvres des zones rurales qui n'ont pas accès aux bornes fontaines et ceux en milieu urbain qui doivent supporter de longues files d'attente aux bornes fontaines, celles-ci n'étant approvisionnées qu'irrégulièrement par des camions citernes (dont le prix toutefois à Praia est trois fois plus élevé que celui du réseau) ou par l'eau du réseau.

3.3. Situation économique : contraintes et opportunités

La structure économique du Cap Vert se distingue de la plupart des autres pays africains par la place prépondérante qu'y occupe le secteur tertiaire puisque celui-ci représente 65% du PIB (1998) et absorbe 66% de la main d'œuvre. Cette particularité est la conséquence d'un secteur primaire et secondaire très restreint (respectivement 14% et 19% du PIB en 1996), en raison de la précarité structurelle que connaît l'agriculture, de l'exploitation insuffisante des ressources de la mer et de l'absence d'autres ressources naturelles. A quoi il faut ajouter les contraintes d'un marché intérieur extrêmement réduit.

Le PIB par habitant, après avoir diminué de 1995 à 1997 a progressé les années suivantes pour de nouveau accuser un fléchissement en 2000 et s'établir à 1.330 US\$.

Le taux de croissance de l'économie capverdienne qui avait atteint 9% en 1999 accuse une baisse (6%) en 2000, reflétant cette année là un ralentissement des activités du commerce, de la construction et de la pêche notamment.

Au niveau des prix, le taux d'inflation se stabilise ces dernières années autour de 4,3%, le Cap Vert bénéficiant des taux modérés de la zone Euro, son principal partenaire commercial. De plus l'intensification de la concurrence dans un contexte de libéralisation des importations et une modération dans la politique salariale ont contribué à contenir l'inflation.

En ce qui concerne les exportations de marchandises, on assiste depuis 1993, date à laquelle a été initié le processus d'ouverture à l'investissement extérieur (fabrication de chaussures et de vêtements au stade final de la production), à un accroissement du volume, certes modeste mais significatif quant à l'évolution de leur structure : en 1993, 75% des exportations étaient constitués des produits de la pêche contre 12,5% aux produits industriels. En 1999, la tendance est renversée. 77% sont constitués par des produits de l'industrie légère (chaussures et confection) pour 16% seulement de la pêche, les exportations agricoles, notamment la banane, n'ayant plus aucune expression. Le tourisme est une opportunité en plein essor.

Les contraintes au développement économique tiennent essentiellement à l'insuffisance de l'offre, aux coûts élevés des transports tant maritimes qu'aériens comme des facteurs de

⁵ Source : Enquête sur les dépenses des familles (1993)

production d'eau et d'énergie et à la pénurie de cadres qualifiés, autant de facteurs qui nuisent à la compétitivité des exportations et à l'implantation d'unités industrielles et touristiques.

3.4. Finances publiques

En 1997, le Gouvernement a entrepris de corriger le dérapage fiscal induit par un déficit budgétaire considérable qui grevait les finances publiques au cours des années précédentes par un train de mesures fondamentales auxquelles des partenaires extérieurs, le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne, le Portugal et divers autres partenaires bilatéraux ont apporté leur concours : convertibilité de l'Escudo capverdien désormais en parité avec l'Euro, libéralisation des mouvements de change, création d'un « Trust Fund » alimenté par les contributions des bailleurs de fonds et par les recettes de la privatisation des entreprises publiques visant la réduction de la dette intérieure.

En 1998, la dette publique s'élevait à 40 milliards de CVE, soit 82% du PIB dont 56% constitués par la dette extérieure et 44% par la dette intérieure. Le service de la dette extérieure représentait 16% des recettes des exportations de biens et de services et le service de la dette intérieure représentait 13% des dépenses de l'Etat en 1997 soit 3% du PIB. En 1999 et 2000 les finances publiques enregistrent une grave détérioration qui se solde par un accroissement sensible de la dette publique intérieure. Le déficit public provoqué par les dépenses exceptionnelles dues à la sécheresse de 1998, par le coût de la restructuration bancaire et la subvention des prix du détail des produits pétroliers passe d'un taux de 3,9% du PIB en 1998 à 12,5 % en 1999 et 21,8% en 2000, avec pour conséquence de fortes pressions sur la balance des paiements mettant en péril le régime actuel du taux de change et une perte de moitié des réserves en devises de la BCV en 2000 qui ne couvraient plus qu'un mois d'importations.

Face à ces déficits croissants, la politique monétaire qui se situait dans un contexte de dépenses pré-électorales n'a pas été suffisamment restrictive, l'émission massive de créances du Trésor provoquant une expansion de la masse monétaire s'accroissant plus rapidement que le PIB nominal.

Pour l'année 2002 qui s'annonce difficile, le nouveau Gouvernement issu des élections de 2001 devra faire face à la réduction des arriérés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en recourant au minimum au système bancaire. Il devra échelonner certains de ses arriérés et prendre des mesures structurelles visant la réduction du déficit fiscal pour en assurer son contrôle dès 2002.

Les grandes lignes de la politique fiscale et monétaire sont les suivantes :

- mise en oeuvre des travaux préparatoires à l'introduction de la TVA,
- réforme du tarif douanier,
- diminution des dépenses de l'Etat en préservant les secteurs sociaux,
- réforme de la gestion budgétaire et de son suivi (y compris la réforme de la comptabilité publique),
- garantie de la parité du CVE à l'EURO,
- renforcement de l'indépendance de la Banque centrale.

Le Gouvernement négocie avec les IBW un programme visant la mobilisation de ressources dans le cadre d'un PRGF pour fin 2001 (Cf . appendice 4).

3.5. Evaluation des réformes structurelles

Les réformes structurelles mises en oeuvre depuis 1992, notamment la restructuration et la privatisation des entreprises publiques qui ont touché les monopoles de l'Etat (secteur bancaire, énergie, production de l'eau, télécommunications, commerce des dérivés du pétrole...) ont créé des conditions plus favorables à la croissance économique et au développement de l'initiative privée. Les privatisations restantes dont les recettes en devises devraient contribuer au renforcement du capital du « Trust Fund » concernent les ports et services maritimes, la brasserie mais surtout la Compagnie aérienne TACV et l'EMPA entreprise d'importation et de

distribution qui constituent un défi social majeur pour la nouvelle équipe au pouvoir. Dans le cas de l'EMPA pour laquelle une tentative de mise en vente s'est soldée par un échec, la liquidation de l'entreprise pourrait être la solution retenue par le Gouvernement.

La réforme de la fiscalité a permis la séparation de la politique fiscale et de la politique monétaire. Elle s'est traduite par l'élargissement de l'assiette des impôts, par l'introduction de l'Impôt Unique sur le revenu et de l'Impôt Unique sur le patrimoine, d'un système de recouvrement et de contrôle plus performant. L'administration fiscale et celle des douanes mériteraient d'être renforcées pour améliorer leur efficacité et mieux combattre la fraude. La réforme du secteur financier a permis la création d'une Banque centrale autonome, de banques, d'institutions monétaires et de compagnie d'assurance privées. Les taux d'intérêts et les opérations de change ont été libéralisés. De nouveaux instruments financiers plus diversifiés et attractifs au niveau de l'épargne nationale ont été mis en place pour financer le secteur privé.

L'ouverture aux opérateurs privés dans les secteurs dits stratégiques tels que l'énergie, l'eau et les télécommunications doit être confirmée par la mise en place de réglementation et de chartes assurant la viabilité et le développement durable de ces secteurs.

La libéralisation des importations et l'élimination du contrôle des prix, avec toutefois la fixation d'un plafond pour les carburants et les céréales de base, doit être poursuivie avec notamment la mise en oeuvre de la libéralisation de la filière blé, la mise en place d'une concurrence réelle dans l'importation et la distribution des produits de base, un cadre institutionnel de sécurité alimentaire devant être défini qui, suite à la privatisation de l'EMPA, précisera les intervenants et le rôle de chacun.

Le commerce extérieur a été libéralisé : suppression des quotas d'importation et d'autorisations préalables. L'importation des produits de base, autrefois monopole de l'Etat est désormais ouvert au secteur privé.

L'environnement des affaires a été aussi progressivement réformé permettant une plus grande flexibilité et une simplification de l'investissement extérieur.

La réforme de l'administration publique s'est traduite essentiellement par la mise en place d'une politique de décentralisation accompagnée d'un réel renforcement du pouvoir municipal et d'une meilleure affectation des ressources en faveur des collectivités locales et des populations.

3.6. Viabilité des politiques et défis à moyen terme

Si les très graves crises de famine que le Cap Vert a connues relèvent aujourd'hui d'un passé révolu, c'est grâce aux transferts des émigrés dont le volume semble être stable mais n'est pas à l'abri de contractions conjoncturelles ainsi qu'à l'aide publique au développement dont la tendance est à la baisse progressive. Car les grands problèmes liés à la pauvreté, à la sécheresse, au manque d'eau et à la faible production intérieure demeurent inchangés et constituent les contraintes principales qui conditionnent la viabilité de toute politique de développement. De plus le pays n'est pas à l'abri de chocs exogènes (telles que les hausses de prix des produits pétroliers) qui rendent davantage aléatoires les politiques mises en oeuvre. Seuls la stabilité des équilibres macro-économiques, la garantie de la convertibilité de la monnaie et le maintien de la stabilité du taux de change permettront une croissance soutenue de l'économie.

Les défis que doit relever le Cap Vert résident dans la capacité du pays à saisir et exploiter les quelques opportunités qui s'offrent telles que le développement, sur la base d'investissements extérieurs importants, du tourisme et de services bien ciblés, ce qui implique que soit définie une stratégie cohérente d'intervention dans ces secteurs.

4. VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE

4.1. Coopération Union européenne – Cap Vert

Depuis la Convention de Lomé II à laquelle le Cap Vert adhère deux ans après son accession à l'indépendance jusqu'à Lomé IV bis c'est un montant total d'environ 193,5 M€ que le pays se sera vu octroyé au titre de l'aide communautaire.

Outre les ressources au titre des programmes indicatifs, le Cap Vert a bénéficié des transferts STABEX destinés à compenser la chute des exportations de banane enregistrée dans les années 90, de la ligne budgétaire pour l'appui aux pays ACP producteurs de banane, de l'aide alimentaire sous forme de « facilité de devises » en soutien à la balance de paiements, de la ligne co-financement ONG et des fonds ECHO mobilisés lors des épidémies de choléra et de l'éruption du volcan de l'île de Fogo.

L'aide communautaire s'est concentrée sur le secteur des infrastructures et plus particulièrement sur l'adduction et la distribution de l'eau, l'assainissement et l'électrification, notamment sur la ville de Praia, la capitale, ainsi que sur les routes.

Le Programme Indicatif 8ème FED, signé en novembre 1996, prévoyait l'allocation d'une enveloppe de 30 M€ concentrée dans le domaine des infrastructures de base avec pour objectif l'amélioration de l'environnement économique, l'accroissement de la compétitivité des secteurs productifs et l'amélioration des conditions de vie de la population (Programme de distribution d'eau, et assainissement à Praia en cours d'exécution et Programme d'infrastructure routière à Santo Antão en phase de démarrage).

Hors concentration, le PIN 8ème FED prévoyait la réalisation d'un programme de santé sur la ville de Praia, un programme de microréalisations sur l'ensemble de l'archipel en cours d'exécution et des appuis institutionnels actuellement opérationnels.

De plus, le Cap Vert a bénéficié d'un programme de sécurité alimentaire encore en cours d'exécution, le déblocage de la troisième tranche étant soumis à la réalisation de conditionnalités vient d'être autorisé, un programme d'appui aux réformes économiques déjà conclu et que doit compléter un appui au programme d'ajustement structurel 2001-2003 dont la signature de la Convention soumise à des conditionnalités vient d'être signé.

Dans le domaine de la coopération régionale, la CE vise l'intégration du Cap Vert dans la sous-région ouest-africaine notamment dans le cadre de la CEDEAO et fournit un appui pour lutter contre la sécheresse dans le cadre du CILSS. Elle intervient également dans le contexte de la coopération entre les cinq pays lusophones à travers le Programme Indicatif Régional PALOP (PIR PALOP) dont les activités se concentrent dans des secteurs ayant trait à la formation, culture, etc.....

Les fonds STABEX 1995 n'ont pu être mobilisés jusqu'à présent, le Gouvernement ayant dû revoir sa stratégie dans le secteur suite à l'échec du projet de redressement de la filière d'exportation de la banane. L'utilisation de la ligne budgétaire d'appui aux producteurs de banane pour l'année 2000 devrait faire l'objet d'engagements au cours du 2^{ème} semestre 2001.

Par ailleurs, le Cap Vert vient de renouveler en juin 2001 des accords de pêche avec la Commission européenne qui ouvrent aux navires de la Communauté des droits de pêche en contrepartie desquels il reçoit une compensation financière dont la dernière dotation de 2,04 M€ sur 3 ans (juillet 2001/juin 2004) contribue indirectement à la sécurité alimentaire du pays.

La revue à mi-parcours qui s'est tenue en octobre 1999 s'est traduite par la mise à disposition du Cap Vert de la deuxième tranche prévue au PIN 8ème FED. La bonne capacité d'absorption ainsi que la mise en oeuvre des politiques sectorielles et macroéconomiques engagées par le Gouvernement et appuyée par la Commission telles qu'énoncées à l'annexe II du PIN ont en

effet été jugées satisfaisantes. En outre la bonne performance du pays selon ces mêmes critères a permis au Cap Vert de bénéficier d'une troisième tranche de 3 M€ au PIN 8ème FED.

4.2 Interventions de la BEI

Le montant total des interventions de la BEI au Cap Vert dans le cadre des diverses conventions de Lomé s'élève à 20,78 M€ (encours actuel : 12,17 M€). Ces interventions, toutes sous forme de capitaux à risques, ont été principalement orientées vers les secteurs de l'énergie électrique, la société Electra ayant bénéficié de trois prêts d'un montant global de 10,2 M€ et les infrastructures portuaires, en particulier le port et le chantier naval de Mindelo (8,58 M€). La Banque a également participé au financement d'un projet privé d'implantation d'une usine de mise en boîtes d'anchois qui a toutefois échoué en raison d'une gestion peu professionnelle. Le rythme des interventions s'est ralenti vers la fin des années 1990, principalement dans l'attente de la finalisation du processus de réforme engagée dans certains secteurs, notamment le secteur énergétique et le secteur bancaire. La modernisation des infrastructures de transport aérien des principales îles du Cap Vert fait actuellement l'objet d'un examen par la Banque en vue de participer au financement de la réalisation d'un nouveau centre de contrôle aérien à Sal ainsi que de l'extension de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Praia. L'opération envisagée qui devrait se concrétiser en 2002 porte sur un montant global de 30 M€ qui constituerait la dernière intervention de la Banque au Cap Vert au titre de la convention de Lomé.

La République du Cap Vert enregistre depuis l'année 2000 certains retards dans le service des prêts octroyés par la Banque, ce qui a conduit à l'accumulation d'arriérés de paiements significatifs. Il convient de noter que la concrétisation du financement des infrastructures aéroportuaires mentionné ci-dessus reste conditionnée par la régularisation préalable de cette situation d'impayés.

4.3 Programmes des Etats membres et autres donateurs

Depuis son indépendance le Cap Vert a bénéficié d'une aide internationale importante, sous forme d'aide projet/programme et surtout d'aide alimentaire. Compte tenu des bonnes performances et des résultats positifs enregistrés ces dernières années, un certain nombre de pays ont décidé de se retirer progressivement ou du moins de diminuer leurs efforts principalement dans le cadre de l'aide alimentaire.

La matrice présentée en appendice 6 fournit les données relatives aux interventions des donateurs pour la période 2001-2006. Les secteurs d'intervention des Etats membres de l'Union européenne sont succinctement les suivants :

Allemagne : secteur de l'eau et de l'énergie et secteur de l'éducation de base et de la formation professionnelle ;

Autriche (le Cap Vert est un pays prioritaire de l'aide autrichienne) : appui aux municipalités dans le cadre de la décentralisation, éducation et formation ainsi que de l'aide aux micro et petites entreprises, notamment en milieu rural;

Belgique : aide alimentaire ;

France : assistance technique (décentralisation, douanes, statistiques), aide alimentaire, bourses, domaine de la culture (enseignement et diffusion de la langue française) micro-projets de développement à dominante sociale et infrastructures sous forme d'aide alimentaire ;

Luxembourg (le Cap Vert est le principal pays de concentration de l'aide luxembourgeoise) : domaines des infrastructures de base (eau, assainissement, électrification rurale), le développement social (santé, éducation, enseignement technique) ;

Portugal : (la plus importante de l'aide bilatérale) : appui institutionnel, valorisation des ressources humaines, coopération économique et financière, notamment l'appui au secteur privé (subventions et prêts) ;

Pays-Bas : appui au plan national d'environnement à travers l'aide budgétaire et le

renforcement institutionnel (appui à la gestion des dépenses publiques et au PRSP); appui à la coopération économique ;

Suède : appui au Trust Fund ;

Parmi les autres bailleurs de fonds importants, la Banque mondiale intervient dans le secteur de la gestion macro-économique, la réduction de la dette interne, la consolidation des réformes dans le secteur privé, la réduction de la pauvreté, le développement des ressources humaines, les infrastructures (parcs éoliens, équipements photovoltaïques, distribution d'eau sur Praia). Les Nations Unies sont représentées par leurs principales agences : le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, la FAO, le PAM, le FENU et le FIDA qui interviennent dans leur domaine de compétence.

4.4 Les mécanismes de coordination et concertation actuels

La coordination des actions entre partenaires au développement n'est pas jugée jusqu'à présent très satisfaisante par les divers intervenants, en terme global et plus précisément dans la mise en œuvre des politiques sectorielles. C'est surtout dans le domaine de la sécurité alimentaire et du Trust Fund que la concertation entre bailleurs de fonds s'est tout particulièrement manifestée.

La tenue de réunions trimestrielles auxquelles participent la Délégation de la Commission européenne et les représentations des Etats membres doit permettre d'instaurer entre elles un contact régulier et des échanges de vue permanents contribuant ainsi à améliorer la coordination et la programmation des diverses interventions présentes et futures de chaque coopération. D'autre part, la Direction Générale de la Coopération Internationale, en charge de l'ensemble des coopérations bilatérales, travaille actuellement à la mise en place d'une base de données informatisée qui devrait se révéler un bon instrument de coordination.

En ce qui concerne le secteur eau et assainissement, les Autorités ont décidé, vu l'importance du nombre d'intervenants extérieurs, de mettre en place un système de coordination et de suivi auquel seront associés les bailleurs, l'Administration et les municipalités.

4.5 Leçons de l'expérience de la coopération au Cap Vert

La Communauté européenne s'est révélée, au cours de ces 25 années de coopération, l'un des principaux donateurs du pays et la qualité des réalisations effectuées notamment les infrastructures routières et les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, montre la durabilité des investissements entrepris.

Un aspect important de la coopération de la Communauté européenne et même de l'ensemble des partenaires du Cap Vert qu'il y a lieu de signaler est la performance atteinte par l'administration capverdienne dans la gestion transparente et efficace des fonds de contrepartie de l'aide alimentaire dont l'importance a été soulignée.

Il faut toutefois noter qu'un certain nombre de projets, très limité il est vrai, ont connu des succès mitigés. Il s'agit dans la plupart des cas de projets innovateurs (production d'énergie électrique diesel couplé éolienne, ou exportation de la banane biologique sur l'Europe) dont les défaillances résident principalement dans l'imperfection des études et dans l'absence d'un suivi technique s'exerçant au-delà de la réception définitive des travaux et équipements.

On peut aussi relever des retards, apparus au cours de l'année 2000, dans la mise en œuvre de certains programmes et projets, dus principalement au déroulement du processus électoral marqué par les campagnes législatives et présidentielles qui ont perturbé le bon fonctionnement de l'Administration et, dans une moindre mesure mais à un moment concomitant, au départ de cadres expérimentés de la Fonction publique vers le secteur privé, les bureaux de coordination de projets ou les agences autonomes, plus rémunérateurs. Si le secteur privé tire des bénéfices de cette situation, il n'en reste pas moins que l'Administration publique a besoin aujourd'hui de renforcer ses capacités institutionnelles, renforcement que la stratégie de coopération devra prendre en compte.

5. LA STRATEGIE DE REPONSE COMMUNAUTAIRE

5.1 Les déterminants du choix de stratégie

Sur la base des analyses exposées ci-dessus et au regard des contraintes qui affectent le développement du Cap Vert, la stratégie de la Communauté européenne fonde son intervention sur le problème de la carence en eau qui affecte les conditions de vie de la population, particulièrement la plus pauvre, ainsi que les conditions de développement du tissu économique.

5.2 Les objectifs de la stratégie communautaire

La stratégie d'intervention définie pour le Cap Vert poursuit deux objectifs généraux principaux, étroitement interdépendants :

- d'une part réduire et à terme éradiquer la pauvreté,
- d'autre part garantir une croissance économique soutenue et durable,

Dans les conditions spécifiques du Cap Vert affecté par un cumul de handicaps et de contraintes structurelles mais doté d'une forte propension à l'appropriation et au développement des acquis, la stratégie visant à atteindre les objectifs globaux définis ci-dessus repose, à moyen terme, sur la poursuite de trois objectifs spécifiques :

1. **améliorer les conditions d'accès à l'eau potable de la population** et particulièrement des plus pauvres,
2. **améliorer l'environnement et les conditions sanitaires des populations**, notamment des couches les plus défavorisées,
3. **créer un environnement de base propice au développement économique et à l'investissement privé** en réalisant des infrastructures essentielles à la production de biens et services,

Les domaines d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie retenue repose sur :

- la mise en oeuvre d'actions concentrées dans le secteur des infrastructures de base que constituent l'eau et l'assainissement qui pourront contribuer de façon déterminante à la fois à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de la santé de la population et à la croissance économique,
- la prise en compte pour tout programme de certaines préoccupations transversales conditionnant le succès de l'ensemble de la stratégie : renforcement des capacités de gestion des administrations, des instruments de gouvernance, appui à la décentralisation et au partenariat avec le secteur associatif et privé qui constitueront le cadre dans lequel se dérouleront progressivement la plupart des programmes, prise en compte des problèmes environnementaux et de certains problèmes sociaux spécifiques pouvant jouer un rôle bloquant (condition des femmes, développement du capital humain dès l'enfance...).

Le secteur de concentration

Le choix de ce secteur de concentration répond à une priorité essentielle de la stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée par le gouvernement, dans le sens que la carence de ce bien essentiel qu'est l'eau et l'absence d'environnement sanitaire minimal constituent pour la majorité de la population le facteur dominant de la persistance de la pauvreté au Cap Vert.

Le fait que la grande majorité de la population n'ait pas accès à l'eau potable et vive dans des conditions très précaires de salubrité relativise les bonnes performances du pays par rapport au calcul de son IDH et représente sans doute la plus forte entrave au développement humain du

pays. Cette situation touche en priorité les femmes en charge des tâches pénibles de recherche et de gestion de l'eau et de la salubrité de l'habitat ainsi que les enfants qui sont associés très jeunes à ces corvées. La levée de ces contraintes aura un impact certain sur l'émancipation sociale de la femme, incitera les jeunes filles à poursuivre leur cursus scolaire après la 6^{ème} année obligatoire de scolarisation et contribuera d'une manière générale à l'amélioration du niveau d'instruction des enfants.

Des interventions visant l'amélioration des conditions sanitaires de l'habitat et de la voie publique par l'écoulement des eaux usées et par la destruction des déchets solides contribueront à la réduction des maladies diarrhéiques qui constituent la deuxième cause de mortalité infantile et à éviter la résurgence d'épidémies de choléra.

Le choix de concentrer les efforts en milieu urbain et péri-urbain répond à la tendance enregistrée ces dernières années vers une plus grande urbanisation des populations, le nombre de capverdiens vivant dans des centres urbains constituant désormais la majorité de la population. Si la réalité commande aujourd'hui de trouver une solution urgente aux demandes exprimées par la satisfaction des besoins des plus importantes concentrations urbaines du pays, la stratégie retenue entend anticiper les flux migratoires prévisibles en limitant l'exode rural vers les principaux pôles attractifs en intervenant au niveau des centres secondaires et s'inscrit dans la volonté du nouveau Gouvernement de promouvoir un développement équilibré des différentes îles. Les efforts visant contrarier l'urbanisation croissante peuvent en outre compter sur divers instruments de coopération que l'aide communautaire octroie au Cap Vert, tels que la ligne budgétaire d'appui à la sécurité alimentaire, le programme de microréalisations, le financement de la diversification de la production agricole au titre de l'appui aux producteurs de banane et la ligne budgétaire de co-financement des ONG.

Ce choix est aussi conforme à l'avantage comparatif dont dispose la coopération communautaire du fait de l'expérience acquise dans ce secteur au Cap Vert.

Par ailleurs, elles sont essentielles au développement du tissu économique, attirent l'investissement privé et participent à l'amélioration de l'environnement, sans oublier les effets indirectement positifs sur le développement du secteur porteur pour le futur que constitue le tourisme.

Si, tant les critères sur lesquels s'est basée l'élection du secteur de concentration que les objectifs visés dans la stratégie adoptée s'avèrent pertinents, il n'en reste pas moins que les résultats escomptés nécessiteront des mesures d'accompagnement de la part des Autorités. A cet effet, le Gouvernement capverdien s'est engagé dans une politique sectorielle qui entend favoriser les investissements privés en promouvant la concurrence dans le respect des accords déjà passés avec l'entreprise ELECTRA ainsi que renforcer le rôle régulateur de l'Etat et les capacités des Municipalités, notamment par :

- conclure le contrat de concession avec ELECTRA avec la ferme intention de négocier les conditions d'exploitation des réseaux de distribution de telle sorte que la tarification de la consommation d'eau qui sera adoptée et régulièrement révisée au vu des résultats produits permette l'accès à l'eau aux couches les plus défavorisées,
- promouvoir l'investissement privé dans le domaine du dessalement de l'eau de mer à des fins publiques à partir du 1^{er} janvier 2003, date à laquelle ELECTRA n'aura plus le monopole de celle-ci,
- poursuivre les investissements nécessaires à la production et la distribution d'eau en milieu rural,
- appuyer la création d'entreprises municipales de l'eau au niveau des municipes où n'intervient pas ELECTRA, et renforcer leur capacité de gestion,

- consolider la structure nouvellement mise en place, l'Agence de Régulation Multisectorielle, chargée de la régularisation du secteur en matière de tarification, de création d'unités électriques, de droits et obligations des concessionnaires et des usagers.

La réalisation des objectifs globaux fixés dans la stratégie de réponse, à savoir la réduction de la pauvreté et une croissance économique soutenue et durable, sera, par ailleurs, conditionnée à la poursuite des efforts consentis dans les domaines sociaux et macro-économiques. Dans ce sens, le Gouvernement s'est engagé sur des mesures d'accompagnement à la présente logique d'intervention qui se traduisent par l'adoption d'indicateurs de performance, particulièrement dans le secteur de la santé (Cf. point 6.6. et appendice 8, point 2).

En outre, le Gouvernement a pris des engagements qui s'inscrivent dans le cadre du financement d'un appui au programme d'ajustement structurel 2001-2003 dont la signature de la Convention est soumise à un certain nombre de conditionnalités. Une mission technique, effectuée fin septembre 2001, a observé sur place le degré de satisfaction de celles-ci et a rendu un rapport favorable. La Convention a donc été signée en décembre.

Quant au programme de sécurité alimentaire dont le déblocage de la troisième tranche est soumise à la réalisation de conditionnalités pour la plupart satisfaites, il reste encore à remplir les exigences suivantes : la présentation des modalités opérationnelles de l'ANSA (Agence de régulation de la sécurité alimentaire récemment créée), la décision du Gouvernement relative à l'option et le scénario de privatisation de l'EMPA (entreprise publique d'approvisionnement) et la libéralisation de la filière blé dans un délai plus proche que celui qui avait été convenu avec l'ancien Gouvernement.

Le partenariat avec la société civile et le secteur privé

La société civile sera associée à l'analyse des problèmes de développement ainsi qu'à la consultation sur les politiques et stratégies de coopération, comme cela a été le cas lors de l'élaboration du présent document, et participera à la mise en œuvre et aux revues des programmes. Dans ce sens, il pourra être fait appel, conformément à l'article 58 de l'Accord de Cotonou qui prévoit la mobilisation de ressources du Programme Indicatif après accord de l'Ordonnateur National et de la Délégation, à la capacité des ONG, des associations, des collectivités locales, pour mettre leurs compétences au service d'actions d'accompagnement aux interventions prévues dans le secteur de concentration, notamment de sensibilisation et de l'éducation des populations dans le domaine de l'assainissement, de la gestion des ordures ménagères, de l'hygiène, de la santé ... En outre des projets s'inscrivant dans le cadre de ce partenariat pourront viser le renforcement des capacités d'organisation et d'intervention du secteur associatif et non-gouvernemental comme être orientés vers la satisfaction des besoins de la population. La ligne budgétaire B7/6000 « Cofinancement ONG » restera un outil important. Suivant les cas, d'autres lignes budgétaires, concernant les droits de l'Homme (appui à la justice) ou l'environnement, pourront être sollicitées.

Hors Programme Indicatif et au titre de la ligne budgétaire B7-20, un appui à la sécurité alimentaire du pays pourra être examiné après évaluation du programme en cours dont le déblocage de la troisième tranche, soumis à la satisfaction de conditionnalités intéressant le secteur de l'importation et de la distribution des produits de base, vient d'être autorisé.

5.3 Stratégie de coopération de la BEI

L'accès du cap Vert aux facilités accordées par la BEI sera en tout état de cause examiné à la lumière de l'apurement des arriérés accumulés sur des prêts antérieurs.

En conformité avec la stratégie de la République du Cap Vert en matière de développement et de réduction de la pauvreté, et en accord avec l'esprit de l'Accord de Cotonou, les interventions de la BEI – dans le cadre de la Facilité d'investissement ou bien sur ressources propres – porteront sur l'octroi de ressources à long terme destinées à la promotion du secteur privé au sens large du terme.

La réalisation de cet objectif pourra se faire par le biais de financement d'investissements privés de petite et moyenne dimensions ou encore par le biais d'interventions en faveur de projets d'infrastructure commercialement viables relevant du secteur public ou privé. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'efficacité des services d'infrastructures publics (infrastructures portuaires et aéroportuaires, énergie électrique et eau) et aux moyens d'y encourager la participation du secteur privé, ainsi qu'à la valorisation des ressources touristiques du pays. L'exploitation de synergies possibles avec l'aide Communautaire existante ou envisagée sera également recherchée. L'opportunité de contribuer au financement du secteur des petites et moyennes entreprises privées sera fonction de l'évolution du cadre macro-économique et de l'émergence de conditions favorables à l'investissement ainsi que de la capacité et la disponibilité du système bancaire à se positionner comme relais des financements extérieurs pour l'appui aux PME.

5.4 Cohérence et complémentarité

- Cohérence avec les interventions passées et en cours de l'aide communautaire

Les programmes en cours ou sur le point de démarrer financés sur le 8ème FED couvrent un large éventail de secteurs puisqu'ils touchent la construction de nouvelles infrastructures routières, la réalisation d'infrastructures de base, l'appui au secteur de la Santé, l'appui budgétaire, l'exécution de microréalisations, l'appui à la diversification des cultures, l'appui institutionnel. L'achèvement de ces activités ne devrait pas intervenir pour la plupart avant 2005 et va donc accompagner la mise en oeuvre des actions prévues dans le cadre de la présente stratégie qui pour leur part seront concentrées dans un seul secteur.

Une partie des interventions identifiées dans le cadre de cette stratégie poursuivra et complètera les actions déjà entreprises lors des FED précédents dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement de la ville de Praia. En effet jusqu'à présent l'aide communautaire a pris en charge principalement les infrastructures de base en amont des réseaux de distribution ou d'évacuation. Pour la distribution d'eau : approvisionnement à partir des sites d'exhaure, stockage, réseaux primaires et secondaires limités à un certain nombre de quartiers. Pour l'assainissement station de rejet en mer, réseaux primaires et secondaires limités aussi à certaines zones. Les actions prévues auront pour objet d'étendre la couverture des réseaux aux quartiers périphériques et rentabiliser les investissements réalisés précédemment en amont.

Par ailleurs en intervenant sur d'autres centres urbains, les efforts sont portés en direction de populations urbaines qui n'ont pas jusqu'à présent bénéficié de l'appui communautaire.

Les actions prévues dans le secteur de concentration et hors concentration seront menées en harmonie avec les projets et programmes communautaires en cours d'exécution ou sur le point de démarrer. Les inter-relations avec un certain nombre de ces programmes, que ce soit au niveau des réalisations mêmes ou au niveau de la politique sectorielle, sont claires. Il en va ainsi pour la construction de la route à Santo Antão qui comprend la pose de conduites pour l'adduction d'eau à la ville de Porto Novo, pour le programme de santé sur la ville de Praia qui vise l'amélioration des conditions d'accès aux soins de santé primaire, pour le programme de microréalisations incluant nombre d'opérations dans le domaine de l'assainissement.

La stratégie de coopération communautaire retenue est aussi en pleine cohérence avec les autres politiques de l'Union dans le pays.

Comme le prévoit l'Accord de Cotonou, la politique commerciale est pleinement intégrée dans la stratégie de coopération de l'Union Européenne, y compris par un appui prévu et destiné à favoriser l'utilisation par le Cap Vert des opportunités offertes par l'initiative «Tout sauf les armes» récemment adoptée par l'UE. La stratégie communautaire devra prendre aussi une dimension régionale dans ce domaine, dans la perspective des négociations des nouveaux accords commerciaux (APER), quitte à avoir recours à des interventions ponctuelles pour le Cap Vert.

Dans le cadre de la recherche de cohérence entre les politiques de développement communautaires et celles de la pêche, il convient de souligner les éléments suivants repris dans le récent accord de pêche signé avec le Cap Vert :

- Financement de programmes scientifiques ou techniques destiné à améliorer les connaissances halieutiques concernant la ZEE du pays ;
- Financement de bourses d'études et de formation pratique dans les diverses disciplines scientifiques, techniques et économiques concernant la pêche ;
- Contribution aux frais de participation à des stages ou à des réunions internationales dans le domaine de la pêche ;
- Contribution au financement des programmes d'appui au contrôle de qualité des produits de la pêche et du contrôle et de surveillance des pêches ;
- Les thoniers s'efforcent de participer à l'approvisionnement des conserveries de thon du Cap Vert.

La mobilisation des fonds STABEX, avec pour objectif le redressement de la filière banane de Santo Antão, et l'affectation des ressources, au titre de la ligne budgétaire d'appui aux producteurs de banane, qui vise une plus grande diversification des cultures, contribueront à la lutte contre la pauvreté en milieu rural et complètent la gamme des interventions communautaires programmées pour le Cap Vert.

- Complémentarité avec les autres bailleurs de fonds

La coordination entre bailleurs de fonds se situe d'une part au niveau de la répartition des interventions du fait que plusieurs secteurs importants dans lesquels la Communauté est relativement peu présente tels l'éducation, le secteur privé, la décentralisation, font l'objet d'interventions de la part notamment des Etats membres et d'autre part au niveau de l'affectation des ressources à l'intérieur du secteur d'intervention. La matrice des interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement présentée en appendice 7 affiche la répartition des financements en cours et programmés des différents bailleurs selon le centre urbain, le municipale ou la zone concernés. Les évaluations et révisions périodiques de la stratégie de coopération communautaire, et du programme qui en découle, continueront de se faire sur la base d'une concertation avec les Etats membres afin de maintenir durablement la complémentarité des interventions de l'Union.

PARTIE B

PROGRAMME INDICATIF

6. PRESENTATION DU PROGRAMME INDICATIF

6.1. Introduction

Sur base de la stratégie de coopération présentée en partie A et conformément aux dispositions de l'Article 4 de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou, les Parties se sont mises d'accord sur les priorités de leur coopération et sur le secteur sur lequel se concentrera l'appui de la Communauté. Le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention dans le secteur de concentration, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 2 ans.

6.2. Les instruments financiers

Le Programme Indicatif (PI) est basé sur les ressources du 9ème FED, enveloppe A (32 M€), les reliquats non engagés des Programmes Indicatifs Nationaux précédents et d'autres sources de financement communautaire dont la République du Cap vert pourrait bénéficier.

L'enveloppe B de 7,1 M€ pourra être mobilisée par des appuis supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires, du fait de chocs exogènes.

Les montants mentionnés dans ce Programme indiquent la répartition globale des fonds entre le secteur de concentration et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues de performance ou des revues ad hoc.

Il convient de noter que des actions spécifiques pourraient être financées via des lignes budgétaires de la CE. Pourtant, ces financements seront décidés selon les procédures applicables sous chaque instrument et restent sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires.

Outre les instruments financiers mentionnés ci-dessus, dont l'enveloppe A est la source principale de financement pour le Programme Indicatif, le 9ème FED comprend également la «Facilité d'Investissement» gérée par la Banque Européenne d'Investissement (voir détails dans la partie A, chapitre 5.3. La Facilité d'Investissement ne fait pas partie du Programme d'Indicatif.

6.3. Secteur de concentration

L'objectif spécifique de la coopération Cap Vert – Communauté européenne est l'amélioration durable des conditions de vie de la population en matière d'alimentation en eau potable et de conditions sanitaires ainsi que l'amélioration de son environnement, notamment dans le domaine de l'assainissement. A titre indicatif, environ 25 M€ seront réservés à ce secteur de concentration.

Les principales activités prévues consisteront en la réalisation :

- d'infrastructures visant la création et / ou l'extension de réseaux de distribution d'eau et d'égouts ;
- d'infrastructures pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux de surface ;
- d'actions de «capacity building» en faveur des municipalités (gestion et suivi des réseaux d'eau et d'assainissement) ;
- d'actions visant l'amélioration de la gestion des déchets solides;
- d'actions visant l'appropriation par les bénéficiaires des solutions proposées aux problèmes de distribution d'eau, d'assainissement, de gestion des déchets solides en vue de s'assurer de la viabilité des investissements et des services fournis.

Concentrées sur les principaux centres urbains du pays où les besoins sont les plus grands et visant en priorité les quartiers défavorisés, ces actions ne se disperseront toutefois pas en des opérations ponctuelles et isolées. Au regard de la programmation de l'ensemble des financements prévus dans le secteur à l'horizon 2005, il apparaît que tous les municipes du pays bénéficieront au niveau de leurs zones urbanisées d'interventions en infrastructures de distribution et d'assainissement. Le ciblage des centres retenus dans ce Programme Indicatif se fera donc en coordination avec les divers partenaires et tiendra compte des zones d'intervention actuelles et futures de l'aide communautaire aux divers titres des instruments de coopération présents au Cap Vert.

Afin d'assurer la viabilité des investissements programmés, le Gouvernement s'engage à :

- conclure et assurer conformément aux conditions prévues la mise en œuvre du contrat de concession avec Electra ;
- assurer un taux de couverture du réseau de distribution d'eau porté en moyenne à 30% au niveau national à l'horizon 2005 ;
- permettre l'accès à l'eau pour tout le monde en garantissant un prix accessible aux plus pauvres ;
- accélérer la mise en place d'entreprises municipales de l'eau ;
- rendre les subventions accordées aux Municipalités explicites dans le budget national .

6.4. Appui macro-économique

Le Programme indicatif ne prévoit pas d'appui macro-économique. Cependant, en tenant compte des besoins actualisés, il peut être décidé de réallouer des fonds d'autres points d'application dans le PI vers ce type d'appui. Une telle décision peut être prise sous forme d'accord spécifique entre l'Ordonnateur Principal et l'Ordonnateur National ou dans le cadre d'une revue opérationnelle, d'une revue de performance ou d'une revue ad hoc.

6.5. Autres programmes

Pour assurer le maximum d'efficacité à l'ensemble de la stratégie de coopération, un certain nombre d'actions complémentaires à celles évoquées ci-dessus seront nécessaires. L'enveloppe à allouer à ces actions d'importance financière modeste devrait permettre d'accroître la valeur ajoutée des programmes à exécuter dans les domaines de concentration. Ces programmes qui devront participer à la réalisation de l'objectif global de la stratégie de coopération comprendront des actions dirigées en faveur des femmes capverdiennes qui sont particulièrement touchées par la pauvreté et dont les conditions de vie sont précaires notamment pour celles qui sont chefs de famille.

En dehors du domaine de concentration, un montant indicatif de 7 M€ pourrait être envisagé pour des actions telles que:

- actions relatives à la gestion de l'aide communautaire – appui au service du Gouvernement chargé de la gestion de l'aide communautaire, telles que formation professionnelle, assistance technique, consultations, évaluations ...;
- actions visant le renforcement de l'Etat de droit notamment la gestion des affaires publiques et la réforme de l'Administration ;
- actions favorisant la participation de la société civile et les collectivités locales pour lesquelles une allocation plafonnée à 1 M€leur sera réservée;
- actions relatives aux problématiques transversales (genre, environnement...);
- prise en charge sur le PI de la contribution nationale aux programmes régionaux (CILSS, PALOP, environnement des affaires et autres projets INTRA-ACP) ainsi que l'appui nécessaire pour la préparation de la négociation de l'APER et de l'OMC ;

- renforcement si nécessaire d'actions prévues au 8ème FED mais s'intégrant dans la présente stratégie ;
- réserve pour l'assurance en cas d'éventuelles réclamations ainsi que pour les dépassements de coûts et les dépenses imprévues.

6.6. CADRE D'INTERVENTION POUR LE SECTEUR DE CONCENTRATION : EAU ET ASSAINISSEMENT

Objectifs	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme Améliorer les conditions de vie des populations, notamment les conditions sanitaires	Santé et environnement des populations améliorés	Revue des Dépenses Publiques	Dépenses santé / dépenses totales \geq 6% Dépenses éducation / Dépenses totales \geq 18%
Objectifs de l'intervention			
Obj. n°1 – Amélioration des capacités d'approvisionnement en eau potable	Taux de couverture du réseau de distribution atteint 30% de la population	Rapport Electra / municipalités	
Obj. n°2 – Amélioration de l'environnement et des conditions sanitaires des populations	Taux de mortalité infantile = 20 pour 1000 Taux de mortalité des – de 5 ans = 27,5 pour 1000 Maladies diarrhéi. chez – de 5 ans < 1650 et chez + de 5 ans < 290 ⁶	Statistiques Ministère santé	
Obj. n°3 – Amélioration de l'environnement de base propice au développement économique et à l'investissement privé	Taux d'investissement privé		Contrats de concession respectés
Résultats de l'intervention	Indicateurs de résultat	Sources de contrôle	Hypothèses
R1.1 Réseau de distribution d'eau potable étendu	Nb d'hab. raccordés au réseau de distribution Consommation d'eau par jour et par habitant	Rap. exécution projet, Electra et Municipalités	La production d'eau est augmentée
R1.2 Accès à l'eau potable facilité pour les populations hors réseau de distribution	Nb de bornes-fontaines construites	Rapp.exécu. projet/ Rapports Municipalités	Ensemble du secteur réglementé
R2.1 Réseau d'égouts étendu	Nb d'hab. raccordés au réseau d'égouts	"	Tarification juste adoptée et appliquée
R2.2 Eaux usées traitées avant leur rejet en mer	Volume d'eau usée traitée	"	Prix maximum de vente de l'eau régulièrement corrigé
R2.3 Les eaux pluviales sont canalisées	Superficie drainée	"	Taxe d'assainissement instaurée
R2.4 Les déchets solides sont récoltés et traités	Volume de déchets traités	"	Contrats de concession conclus et appliqués
R3.1 L'investissement privé est en augmentation et est géographiquement mieux réparti	Nb d'installations d'entreprises Nb d'enregistrements au commerce	Registres du Commerce	Croissance économique soutenue

⁶ Pour 10.000 habitants - les niveaux pour 2000 sont respectivement 2067 et 363.

6.7. CALENDRIER FINANCIER GLOBALISE

Prévision des engagements cumulés en millions d'€												
	Total indicatif	2002 1 ^{er} T	2002 2 ^{em} T	2003 1 ^{er} T	2003 2 ^{em} T	2004 1 ^{er} T	2004 2 ^{em} T	2005 1 ^{er} T	2005 2 ^{em} T	2006 1 ^{er} T	2006 2 ^{em} T	2007 1 ^{er} T
ENVELOPPE A	32										32.0	32.0
Secteur eau / assainissement	25				25	25	25	25	25	25	25.0	25.0
Infrastructures réseau d'eau et	20				20	20	20	20	20	20	20.0	20.0
Collecte et traitement des déchets solides	5				5	5	5	5	5	5	5.0	5.0
Secteur hors concentration	7			1	2	4	6	7	7	7	7.0	7.0
ENVELOPPE B	7,1										7.1	7.1
TOTAL (A + B)	39,1										39.1	39.1

Prévision des décaissements cumulés en millions d'€												
	Total indicatif	2002 1 ^{er} T	2002 2 ^{em} T	2003 1 ^{er} T	2003 2 ^{em} T	2004 1 ^{er} T	2004 2 ^{em} T	2005 1 ^{er} T	2005 2 ^{em} T	2006 1 ^{er} T	2006 2 ^{em} T	2007 1 ^{er} T
ENVELOPPE A	32										30,2	32,0
Secteur eau / assainissement	25					7,0	10,8	13,8	17,2	20,5	23,2	25,0
Infrastructures réseau d'eau et assainissement	20					5,0	7,5	10,0	12,8	15,5	18,2	20,0
Collecte et traitement des déchets solides	5					2,0	3,3	3,8	4,4	5,0	5,0	5,0
Secteur hors concentration	7					1,0	2,0	3,0	4,0	6,0	7,0	7,0
ENVELOPPE B	7,1										7,1	7,1
TOTAL (A + B)	39,1										37,3	39,1

6.8. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES EN COURS DE PREPARATION 2001-2003

Secteur / Programme	Montant en M€ (Enveloppe A)	Identification	Evaluation	Décision de financement
Secteur de concentration	25,0	2002	-	2ème semestre 2003
Eau & Assainissement	20,0	1 ^{er} semestre 2002	-	2ème semestre 2003
Collecte des déchets	5,0	1 ^{er} semestre 2002	-	2ème semestre 2003
Secteur hors concentration	7,0	2 ^{ème} semestre 2002 1 ^{er} semestre 2003	-	1 ^{er} semestre 2003 au 1 ^{er} semestre 2005

APPENDICES

- 1 Chronologie politique**
- 2 Les facteurs de vulnérabilité au Cap Vert**
- 3 Données générales sur l'aide communautaire**
- 4 Engagements du Gouvernement capverdien avec les IBW**
- 5 Programmes en cours financés par la Communauté européenne et restant ouverts au-delà de 2001**
- 6 Matrice des donateurs**
- 7 Matrice des donateurs dans le secteur eau et assainissement**
- 8 Grandes lignes de la politique sectorielle «eau et assainissement»**
- 9 Liste des acronymes**

CHRONOLOGIE POLITIQUE

DU CAP VERT

- 1975 INDÉPENDANCE DU CAP VERT (5 JUILLET)
- Premier Président de la République : M. Aristide Pereira
 Parti unique au pouvoir PAIGC
- 1980 Scission du PAIGC / Création du PAICV**
- 1990 Premières élections municipales*
- 1991 Premières élections pluralistes (législatives et présidentielles)**
 Janvier 1991 Nouveau Gouvernement : MPD
 Février 1991 Nouveau Président élu : M. Mascarenhas
- 2000 Secondes élections municipales**
- 2001 Secondes élections pluralistes (législatives et présidentielles)**
 Janvier 2001 Nouveau Gouvernement : PAICV
 Février 2001 Nouveau Président élu : M. Pedro Pires

LES FACTEURS DE VULNERABILITE DU CAP VERT

Les facteurs naturels

Le Cap Vert, archipel aride à quelques 400 km des côtes sénégalaises, subit les sécheresses répétées qui frappent le Sahel depuis la fin des années 60 et les effets de la désertification qui affecte l'Afrique. La faiblesse des précipitations est accentuée par la quasi-permanence des vents, la dispersion des îles et l'absence de relief pour certaines.

L'importance de l'ensoleillement (+ de 3.000 heures/an), l'exposition aux vents, des températures moyennes régulièrement élevées créent une forte évaporation des eaux de surface, empêchant leur conservation et la reconstitutions des nappes phréatiques. Dans les îles de montagne, en terrain accidenté, le constat est identique, en raison du caractère en général violent des pluies dont les eaux se déversent directement en mer et provoquent une forte érosion des sols.

Les réserves en eaux souterraines, déjà rares à l'origine, sont en constante diminution alors que la salinité de nombreuses nappes phréatiques sont en augmentation, aggravant les conditions déjà précaires de l'approvisionnement en eau potable des populations, de la production agricole et de l'élevage.

Paradoxalement, si les pluies sont rares, elles peuvent revêtir un caractère particulièrement violent, pouvant ravager des cultures ou provoquer de graves inondations d'autant moins prévisibles qu'elles sont rares.

L'île de Fogo connaît une activité volcanique (Pico do Fogo 2.929 m) dont la dernière éruption en 1995 a causé d'importants dégâts économiques et le déplacement de dizaines de familles justifiant une aide d'urgence internationale, notamment de ECO.

Un petit pays comme le Cap Vert, qui plus est insulaire, peut être particulièrement fragile vis à vis de l'introduction d'espèces nuisibles, comme tel a été le cas avec la prolifération de phytoplanctons en 1998 qui ont réduit les prises de maquereau de 50% et les prises totales de la pêche industrielle de 10% ainsi qu'avec l'intrusion du « mille pattes » dans l'île de Santo Antão qui s'attaque en priorité aux tubercules et dont l'effet dévastateur a obligé les autorités à interdire toute exportation de produits agricoles frais de l'île.

Globalement l'environnement physique du Cap vert se révèle très fragile et les incidences des activités humaines sur celui-ci (défaut de collecte des eaux usées et des déchets solides notamment) ne concourent pas à sa préservation .

La dépendance vis à vis des deux biens essentiels que sont l'eau et la suffisance alimentaire

La rareté des terres arables (seulement 10% du territoire), l'aridité du climat qu'aggravent les cycles de sécheresse, les carences en eau constituent autant de facteurs contraignants au développement agricole. Par ailleurs , l'absence de plate-forme continentale autour de la plupart des îles ne confère

pas à la ZEE une richesse en poissons et, par contre, rend difficile la pêche artisanale et aléatoire la pêche industrielle.

Ces constats expliquent que le pays ne parvient à subvenir qu'à hauteur de 10 à 15% seulement de ses besoins alimentaires. La seule réponse à ce déficit a été l'aide alimentaire que la communauté internationale a toujours fourni au Cap Vert, d'abord sous forme de nature puis de fonds de contre-valeur en appui budgétaire.

On note toutefois une tendance générale à la baisse de l'aide alimentaire. Pour exemple l'Allemagne, les Pays Bas et la Suisse ont ou vont cesser leur aide alimentaire.

La rareté de l'eau n'a pas seulement une incidence sur la production agricole et donc sur la sécurité alimentaire des populations mais nuit directement aux conditions de vie des habitants de par les difficultés d'accès à l'eau potable et à son stockage, ainsi que des moyens d'évacuation des eaux usées. Ces difficultés touchent la majorité de la population : 53% s'approvisionnent en eau potable à partir de bornes-fontaines, 23% à partir de citernes individuelles, de puits ou de sources. 77% de la population ne disposent ni de fosses sceptiques ni d'accès au réseau d'égouts.

Les contraintes qui découlent de cette situation sont nombreuses :

- pénibilité de la tâche de recherche de l'eau réservée aux femmes et aux enfants,
- longs déplacements au point d'eau ou longues files d'attente aux bornes-fontaines ne favorisant pas la scolarisation des enfants,
- insalubrité de l'habitat ,
- hygiène précaire,
- qualité de l'eau impropre,
- fréquence des maladies d'origine hydrique, diarrhées, voir épidémie de choléra comme en 1995....

Cette situation affecte principalement les couches les plus pauvres de la population et notamment les femmes, chefs de ménage, qui constituent environ 38% de l'ensemble des ménages.

Les difficultés d'accès à l'eau potable et les conditions sanitaires déplorables que doivent subir les femmes pauvres du cap Vert rendent cette frange de la population particulièrement vulnérable.

La dépendance économique

La dépendance vis à vis de l'Aide Publique au Développement (APD)

L'Aide Publique au Développement est une des principales sources de financement du Programme Pluriannuel des Investissements Publics avec environ 90% de son financement total. Depuis 1991 les décaissements en faveur du Cap Vert se maintiennent dans une fourchette de l'ordre de 80 à 110 millions de \$US (dons et prêts confondus). La création du Fonds de Développement National, alimenté par les Fonds de contrepartie de l'aide alimentaire a constitué une innovation en permettant un contrôle plus aisé de sa gestion et en offrant une plus grande flexibilité dans l'application des fonds, flexibilité toutefois remise en cause dès lors que certains partenaires ont exigé la création de comptes séparés afin d'avoir une meilleure visibilité de l'utilisation de leur aide.

L'analyse des chiffres de l'APD sur les 20 dernières années met en évidence les tendances suivantes :

- la coopération technique directe s'est maintenue à un niveau élevé jusqu'en 1996 pour ensuite fléchir en rapport avec l'augmentation des compétences nationales,
- la coopération technique liée aux projets a augmenté jusqu'en 1988, a décliné de 89 à 93 pour se stabiliser à partir de 95 aux environs de 4 à 5 millions de \$US par an,
- l'aide budgétaire a connu un fort accroissement au début des années 90 puis une chute spectaculaire à partir de 93, due principalement à la diminution drastique de l'aide suédoise,

- l'aide alimentaire, relativement stable jusqu'en 1992, a diminué de 93 à 95 puis a enregistré un nouvel accroissement à partir de 96 avec l'introduction du système d'aide sous forme de devises, destinées à l'acquisition de produits alimentaires sur le marché international.

La chute du niveau de l'aide enregistrée au début des années 90 s'explique par la reformulation des politiques plus restrictives des donateurs et par le processus de restructuration institutionnelle à l'origine du changement de politique mis en œuvre par le nouveau Gouvernement issu des élections de 1991.

La reprise constatée à partir des années 92/93 reposait davantage sur l'augmentation du volume des prêts à taux préférentiels que sur un accroissement des dons, tendance qui s'est accentuée de 1998 à aujourd'hui.

En terme de valeur absolue, le Cap Vert n'a pas – pendant la dernière décennie - souffert d'une diminution de l'APD, même si celle-ci n'a pas été en constante progression (en moyenne : 54 M de \$/an en 1990 / 91, 85 M de \$/an de 92 à 94 puis 79 M de \$ en de 95 à 97).

Mais en relation avec le PIB, l'APD accuse des signes de stagnation : 22% du PIB en 93, 16% jusqu'en 97 pour remonter à 20% en 98.

Les transferts des émigrés

Pays traditionnellement d'émigration, le Cap Vert compte d'importantes colonies à l'Etranger, dispersées surtout aux Etats Unis et en Europe. Les transferts des émigrés ont représenté en moyenne sur la dernière décennie environ 18% du PIB. Ces ressources ont non seulement contribué au financement de l'économie et à la balance du compte courant mais constituent aussi la principale source de revenus des familles avec en corollaire un impact sur la consommation des ménages et sur l'investissement privé, principalement dans le secteur de l'habitat, du commerce et des transports.

Le flux des transferts des communautés émigrées enregistre une croissance de l'ordre de 17,5% par an jusqu'en 1995 et accuse en 1997 une chute de 17%, provoquée sans doute par l'incertitude régnante alors en matière de politique de change. Avec la clarification apportée en 1998, la progression reprend modérément pour atteindre un taux de 15% en 99. En relation avec le PIB, on constate toutefois qu'à partir de 1994 la tendance est à la stagnation (20% du PIB) pour fléchir à 14,6% à partir de 1996. Cette évolution semble accompagner la diminution des flux d'émigration perceptible dans les années 80 et qui s'est accentuée dans les années 90.

Les politiques de plus en plus restrictives en matière d'émigration des pays d'accueil, la tendance vers les regroupements familiaux et le désintérêt des nouvelles générations pour leur pays d'origine qu'ils ne connaissent pas concourent certainement à une réduction progressive et alarmante pour l'avenir des transferts des émigrés. Ils s'avèrent en effet très sensibles à la politique de change du pays ainsi qu'aux changements dans la conjoncture économique des pays d'accueil.

Ces facteurs ont une répercussion immédiate sur la croissance de l'économie, sur les revenus des foyers et sur la balance des paiements.

Les progrès enregistrés durant cette dernière décennie ne permettent pas encore à l'économie capverdienne de pouvoir se passer de ces flux extérieurs qui, s'ils venaient à manquer, hypothéqueraient l'avenir économique et social du pays.

**DONNEES GENERALES
SUR L'AIDE COMMUNAUTAIRE AU CAP VERT**

RESSOURCES ALLOUEES AU TITRE DES CONVENTIONS DE LOME en M€

Convention	PIN	Rallonge PIN	Total PIN	Divers hors PIN	TOTAL
Lomé II	16	-	16	21,5	37,5
Lomé III	23	4,5	27,5	22,2	49,7
Lomé IV	23	1,7	24,7	28,4	53,1
Lomé IV bis	30	3	33	20,2	53,2
TOTAL			101,2	92,3	193,5

N.B. Pour Lomé IV bis, les données hors PIN sont provisoires

**PRINCIPAUX SECTEURS D'INTERVENTION DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE
PROGRAMMABLE (EN M€ ET EN % DU PIN)**

Secteurs	PIN 6		PIN 7		PIN 8	
	M€	% du PIN	M€	% du PIN	M€	% du PIN
Eau, Assainissement	13,8	55,7 %	8,7	35,2 %	6,5	21,5 %
Energie	2,7	11,1 %	4,2	17,0 %	1,8	5,9 %
Infrastructures routières	0	0	3,2	13,0 %	13,0	42,9 %
Gestion urbaine	1,4	5,7 %	2,8	11,3 %	-	-
Santé / Education	2,3	9,4 %	1,6	6,5 %	3	9,9 %
Appui institutionnel (études/AT...) ¹	0,6	2,1 %	2,1	8,5 %	2	6,6 %
Autres	3,9	15,8 %	2,1	8,5 %	4	13,2 %
TOTAL	24,7	100 %	24,7	100 %	30,3	100 %

¹Non compris études sectorielles incluses dans secteur

N.B. Les totaux ne correspondent pas forcément avec les montants des PIN alloués compte tenu des reliquats reportés d'un PIN à l'autre et des montants pas encore engagés

APPENDICE 4

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT CAPVERDIEN

avec les institutions de Bretton Woods

Le Gouvernement s'est engagé en 1991 dans un programme de réformes économiques ayant pour objectifs l'ouverture et la libéralisation de l'économie, de manière autonome, sans engagements avec les institutions de Bretton Woods, ni appui financier extérieur jusqu'en 1996. Puis en 1997, le Gouvernement a adopté une stratégie de développement dont l'élément principal s'appuie sur l'allègement de la dette interne. Dans ce cadre, l'appui des bailleurs de fonds a été sollicité afin de permettre la continuation de la mise en œuvre du programme macroéconomique.

Relation avec le FMI

Le FMI a conclu avec le Cap Vert, entre février 1998 et mars 2000, un accord « Stand By », accord de confirmation octroyé à titre de précaution. Le programme que soutenait cet accord visait à établir un cadre macroéconomique stable et devait servir de base à l'opération de réduction de la dette interne appuyée par les bailleurs de fonds. Des critères quantitatifs et structurels trimestriels ont été fixés et le programme a été évalué au cours de trois revues qui, dans l'ensemble, ont attesté que le Cap Vert au cours de la période a enregistré des progrès sur le plan macroéconomique et structurel, malgré certains dérapages. Aucun tirage n'a été effectué sur les ressources du FMI prévues dans cet accord.

La dernière consultation au titre de l'Article IV avec le Cap Vert a eu lieu en mars 2001. Une sérieuse détérioration des finances publiques a été observée. En août 2001, un Staff monitored Program (SMP) a été mis en place pour six mois, en vue principalement d'élaborer un cadre macroéconomique susceptible de rétablir la confiance des bailleurs de fonds. Parallèlement, un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté est en élaboration en vue de préparer la mise en place d'une facilité pour la réduction de la pauvreté (FCRP) à partir de 2002.

Le FMI a également pourvu de l'assistance technique au Cap Vert depuis 1985, principalement à la Banque centrale (gestion de la dette externe, statistiques, comptabilité, opération de change, dette publique), ainsi qu'au ministère des finances pour les procédures budgétaires, la réglementation et la gestion des taxes.

Relation avec le groupe de la Banque mondiale

Jusqu'à fin 2000, l'IDA (International Development Association) a accordé 15 crédits au Cap Vert pour un montant total de US\$ 149 millions. Il reste actuellement 7 projets en cours pour un montant de 80,5 millions, dont 47,7 millions n'ont pas encore été décaissés.

La stratégie de la Banque vise à appuyer (i) la gestion macroéconomique et la réduction de la dette, (ii) la consolidation des réformes en appui au développement du secteur privé, avec une participation croissante de l'IFC et du MIGA, (iii) le développement des ressources humaines et la réduction de la pauvreté. Les instruments de cette stratégie comprennent un programme d'appui aux réformes économiques (ERSO, 1997-2000) de US\$ 30 millions, un projet d'appui aux privatisations et à la régulation (approuvé en 1998), trois crédits pour des projets d'énergie et eau, d'éducation, et de développement du secteur social, ainsi qu'un projet d'appui institutionnel et de réforme du secteur publique (1999).

L'IFC (International Finance Corporation) gère actuellement deux projets d'investissement au Cap Vert, d'un montant total de US\$ 1.3 million dans les secteurs de la chaussure, du ciment et autres matériaux de construction.

La Banque prépare actuellement un appui budgétaire de 15 millions, qui pourrait être présenté au Board avant la fin de l'année 2001, pour démarrer en 2002. Le programme est axé sur plusieurs composantes (poursuite des privatisations, définition d'une politique du carburant, introduction de la TVA et d'un code tarifaire, amélioration des procédures budgétaires) et sera décaissé en deux tranches.

Conséquences pour l'Union européenne

Un accord formel avec au moins une des institutions de Bretton Woods est une condition indispensable pour procéder au décaissement de l'appui communautaire à l'ajustement structurel (12,1 millions d'Euro), avec cependant une flexibilité accordée au cas par cas, lorsque "des politiques sectorielles ou macroéconomiques bien définies, établies par le pays et approuvées par les principaux bailleurs de fonds ont été mises en place" (accord de Cotonou, art. 61-2b). Le SMP élaboré par le FMI offre un cadre sécurisant pour l'ensemble des bailleurs et permet de préparer les conditions permettant d'accéder à la mise en place d'une FCRP ultérieurement. La première tranche (2 Meur) du programme communautaire d'appui à l'ajustement structurel devrait être décaissée lorsqu'un programme d'une des IWB sera présenté au Board, et lorsque les conditions préalables seront satisfaites. Jusqu'à présent, la condition relative à la remise de l'audit du Trust Fund a été remplie, et les trois autres conditions -qui concernent l'adoption de la loi cadre budgétaire, l'élaboration d'un plan d'action lié au contrôle financier, et la définition d'indicateurs dans les secteurs de l'éducation et de la santé- sont en voie de finalisation.

Principaux programmes et/ou projets en cours et qui resteront ouverts au-delà du 31.12.2001 :

Intitulé et numéro de projet	Montant en M€	Domaines principaux	Dates début et fin
Reliquats 6 et 7ème FED Appui à l'ON	0,36	Appui institutionnel à la programmation et à a mise en oeuvre des aides communautaires (appui aux services de l'ON et AT)	
8ème FED Distribution d'eau et assainissement de la ville de Praia Phase II (8 CV 05)	6,5	Amélioration et extension du réseau d'eau potable et du réseau d'égouts de Praia	06/00 – 04.02
Programme de santé sur la ville de Praia (8 CV 09)	3,0	Constructions de centres de santé primaires et actions d'IEC	05/01 – 05/03
Construction de la route Janela Porto Novo (8 CV 10)	13,0	Construction d'une route pavée de 22,7 km et d'une adduction d'eau pour l'alimentation de Porto Novo. Suivi et actualisation du programme d'entretien routier de l'île.	01/02 – 10/05
Programme de microréalisations (8 CV 08)	2,0	Réalisation de micro-projets (infrastructures sociales, activités génératrices de revenus...)	06/99 – 07/04
appui aux réformes économiques (8 CV 15 /16)	12,1	Appui budgétaire direct et indirect (allègement de la dette interne) . audit et assistance technique	09/ 01 – 12/03
appui à l'ON (8 CV 13)	0,8	Fonctionnement des services de l'ON et AT	02//01 – 08/06
Programme Régional Solaire II (8 CV 14)	1,8	Développement de l'énergie solaire pour l'exhaure de l'eau...	
STABEX Banane Santo Antão (8 CV 1)	0,7	Redressement de la filière banane à Santo Antão : appui à la production et à la commercialisation	01/03 – 12/04
Diversification cultures (CAP/BL7/2000/01)	0,6	Etudes et réalisation de petites infrastructures destinées à la production et la commercialisation de produits bio	07/01 – 01/03

Donateurs		Développement économique Aide budgétaire	Développement social	Activités du secteur productif	Thèmes transversaux
UE	Aide communautaire	- Participation Trust Fund - Aide budgétaire direct	- Sécurité alimentaire (CV) - Santé (PR) - Microréalisations (CV)	- Eau, assainissement (PR, CV) - Construction route (AS) - Prog solaire - production/commercialisation cult. Fruitières (AS,FO)	- Appui institutionnel
	Allemagne		- Education primaire, Formation prof. - Santé (CV)	- Energie, eau (FO, BA) - Pêche	- Préservation environnement (FO) - Reboisement (ST,SA)
MEMBRES	Autriche	- Bourses - Participation au Trust Fund	- Aide alimentaire - Education primaire (ST) - Formation professionnelle (ST)	- Eau, assainissement (ST/São Domingos, São Miguel, Tarrafal, Santa Catarina, Santa Cruz)	- Décentralisation - Appui aux micro-entreprises (CV) - Menuiserie (ST/Santa Cruz) - Gestion eau et assainissement (ST)
	Belgique	Aide alimentaire			
	Danemark		- Education - Santé	Energie	
	Espagne		- Education, formation		- Gestion urbaine (ST/Cidade Velha) - Reboisement
	France	- appui aux douanes	- Aide alimentaire (CV) - Education (CV,MI) - Santé/Sida (FO) - Micro-projets (CV)	- eau (SN, MA)	-Décentralisation (CV) -Protection de l'environnement (CV,SL) -Urbanisme (CV, BV) -Francophonie (CV)
	Luxembourg	- Aide alimentaire	- Habitat (SA) - Formation professionnelle - Education préscolaire (ST) - Enseign. second. technique (ST,SA) - Enseign. secondaire (ST,SA) - Centres de santé (ST,SA) - Santé (CV) - Santé scolaire (CV) - Toxicomanie (ST,CV)	- Elevage caprin (SA) - Eau (São Domingos) - Sondeuse (CV) - Route (SA) - Tourisme (SA) - Ecole hôtelière (SL) - Marchés (ST) - Electrification rurale (ST,SN)	- appui institutionnel (gestion de l'aide, décentralisation) - gestion des déchets (SN) - nouvelles technologies intégrées dans les nouvelles constructions d'écoles secondaires (CV) - lutte contre désertification - développement durable
	Pays Bas	Participation au Trust Fund		- Assainissement (MI,PR) - Développement intégré (AS)	- Biodiversité (CV) - Protection environnement (CV)
	Portugal	- Appui secteur privé - Participation au Trust Fund - Appui balance des paiements	- Education, formation (CV)	- Transports et communications (SA, MA, SL)	- Appui institutionnel (CV) - Culture (CV) - Communication sociale (CV)
	Suède	Participation au Trust Fund			
	AUTRES DONATEURS	Brésil		-Education/bourses	
Chine				Infrastr. Barrages (CV)	
Etats Unis		Aide alimentaire			- Appui aux micro-entreprises -Protection environnement
Japon			- Aide alimentaire	-Infrastr. Portuaires (PR)	
Koweït				- Eau, assainissement (SL,BV)	
Nations Unies			- Micro-projets - Cantines scolaires		-Protection environnement (CV) -Décentralisation (CV) -Services de base -Appui institutionnel
Suisse		Participation au Trust Fund			
Banque mondiale		Participation au Trust Fund		- Energie électrique et éolienne, eau, assainissement (ST,PR, MI, Assomada)	- Appui institutionnel au secteur énergie/eau
INSTITUTIONS FINANCIÈRES	BAD	Participation au Trust Fund			
	BADEA			- eau et assainissement (ST/Pedra Badejo)	
	OPEP			-énergie électrique et éolienne (PR,MI,SL), eau (CV/PR/MI, Tarrafal), assainissement (PR, Assomada, Tarrafal)	-Appui institutionnel

Abv : CV = Cap Vert ST = Santiago MA = Maio SA = Santo Antão
 FO = Fogo BA = Brava SN = São Nicolau SL = Sal
 BV = Boa Vista PR = Praia MI = Mindelo

APPENDICE 7

Matrice des donateurs dans le secteur eau et assainissement sur la période 2001 – 2006 (Engagements en MEURO)

Donateur	Intervention	Localisation	Total	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE	- Plan sanitaire Praia II (8°FED)	Praia	7,8		1,3				
	- Eau et Assainissement au Cap Vert (9°FED)	Praia +...+....+....	20,0			18,0	2,0		
	Collecte et traitement des déchets Santiago	Santiago	5,0			4,8	0,2		
Allemagne	- Alimentation en énergie et eau potable	Fogo, Brava	8,7	1	4,7	3			
Autriche	- gestion eau , assainissement Santiago	Municipes ruraux Sant	1,15	0,65	0,5	0,5	0,5		
France	-alimentation, distribution d'eau à S. Nicolau	Rib ^a Brava, Tarrafal	1,2						
Luxembourg	- Eau	São Domingos	2,4	0,3	1,4	0,7			
	- Collecte des déchets	São Nicolau	1,26	0,07	1,16	0,03			
	- Assainissement	Santo Antão	2,20	0,19					
	- Recherche eaux souterraines (sondeuse)	Cap Vert	0,92	0,81	0,10				
Pays-Bas	- programme d'urgence collecte des déchets	- Praia	3,6	1	2,6				
	- Traitement des eaux résiduelles	- Mindelo							
Nations Unies	- programme d'urgence collecte des déchets	Praia	1,4	0,4	1				
Koweït	- approvisionnement, distribution d'eau	Sal et Boa Vista	4,5						
Banque mondiale	- Distribution d'eau	- Praia	2,3						
	Approvisionnement, distribution d'eau et collecte des ordures	- Assomada	1,9						
	- Distribution d'eau plan III Mindelo - Plan sanitaire de Tarrafal (eau, Station traitement égouts, dépôt ordures)	- Mindelo - Tarrafal (Santiago)	3,2						
BADEA	- Eau , assainissement de Pedra Badejo	Pedra Badejo (Santiago)	8						
OPEP	- Distribution d'eau, assainissement et collecte des ordures	Tarrafal (Santiago)	3,7						
	- Eau, Assainissement	Assomada, Praia, Mindelo	2,8						

GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE SECTORIELLES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Une des principales priorités que les Autorité capverdiennes fixent au secteur de l'eau dans les options de leur stratégie de développement est justifiée par le problème de carence en ressources hydriques du pays qui affecte directement l'alimentation en eau potable et la santé des populations ainsi que l'essor des activités économiques.

1. Données sur le secteur

En accord avec les résultats du recensement 2000, le taux de raccordement au réseau de distribution d'eau est de 24% sur l'ensemble du territoire, avec des disparités importantes, l'île de Sal affichant le taux le plus élevé : 46,5% (Cf. développement du tourisme) et l'île de Santiago, la plus peuplée, accusant le plus bas : 16,7%.

La majorité de la population (53%) s'alimente en eau potable à partir de bornes fontaines publiques. Le reste de la population (23%) n'a accès à l'eau qu'à partir de puits, de sources ou de citernes. On estime la consommation moyenne d'eau en milieu urbain à 25 l/hab/jour pour les familles raccordées au réseau et à moins de 15 l/hab/jour pour celles dépendant des bornes fontaines. En milieu rural, la consommation journalière aux bornes fontaines varie de 5 à 15 l/hab/jour. A Praia, la distribution d'eau du réseau n'est assurée que pendant une heure, une fois tous les deux jours.

Tableau de répartition de la population selon le mode d'accès à l'eau potable :

Iles	% de la population branchée au réseau de distribution d'eau	% de la population alimentée en eau à partir de bornes-fontaines	% de la population s'approvisionnant en eau par d'autres moyens
Santo Antão	21,4	62,8	15,8
São Vicente	43,5	27,2	29,3
São Nicolau	29,9	56,8	13,3
Sal	46,5	46,5	7,0
Boa Vista	24,4	51,1	24,5
Maio	53,0	37,3	9,6
Santiago	16,7	60,3	23,0
Fogo	19,3	47,1	33,7
Brava	19,2	59,0	21,8
Cap Vert	23,7	53,2	23,1

Source : Recensement 2000

Tant en milieu urbain que rural, la qualité de l'eau n'est pas garantie vu les conditions de stockage et l'absence de laboratoire.

L'insuffisance, voire l'absence sur certaines îles d'eaux souterraines a imposé le recours au dessalement de l'eau de mer où celle-ci rentre pour 50% dans la production de l'eau potable à Praia et constitue pour les îles de S.Vicente, Sal et Boa Vista la seule source d'eau potable. La part de l'eau dessalée dans l'alimentation en eau potable de la population est vouée à s'accroître toujours davantage dans le futur. De là l'importance du facteur énergétique dans la production d'eau.

En ce qui concerne le secteur de l'assainissement, la couverture en réseau d'égouts est extrêmement faible (à peine 10% de la population y sont reliés), mis à part la ville de Mindelo. La population dont l'habitat est équipé de fosse sceptique ne représente que 13% de la population totale.

Tableau de répartition de la population selon le mode d'évacuation des eaux usées :

Iles	% de la population branchée au réseau d'égouts	% de la population disposant de fosses sceptiques	% de la population restante
Santo Antão	2,5	14,9	82,7
São Vicente	44,1	8,8	47,2
São Nicolau	0,7	19,5	79,9
Sal	4,0	44,1	52,0
Boa Vista	1,2	18,9	79,9
Maio	0,3	26,4	73,3
Santiago	4,1	12,1	83,8
Fogo	1,4	10,6	88,0
Brava	1,6	13,2	85,2
Cap Vert	9,7	13,4	76,9

Source : Recensement 2000

Ce tableau met en relief le grave retard qu'accuse le pays au niveau de la collecte des eaux usées, situation à l'origine des mauvaises conditions sanitaires de la majorité de la population et dont l'impact sur l'environnement est particulièrement négatif.

Ce retard s'explique par le fait que le réseau d'assainissement des eaux usées ne peut être réalisé qu'après implantation du réseau de distribution d'eau, ce dernier ayant été jugé, à juste titre, prioritaire. Il faut aussi relever le coût particulièrement élevé d'un branchement domiciliaire au réseau d'égouts (10.200 CVE soit 92,5 €) à la charge de l'utilisateur. On observe ainsi que bon nombre de personnes dont l'habitat est déjà équipé en fosse sceptique ne témoignent pas d'un grand empressement à « investir » dans un branchement au réseau.

2 Dimension sociale de l'intervention dans le secteur « eau et assainissement »

Les problèmes d'accès à l'eau potable et la précarité des conditions sanitaires des populations due à l'insuffisance des mesures d'assainissement confèrent à toute intervention dans le secteur une dimension sociale évidente. Ces problèmes ont en effet un impact direct sur la santé des populations exposées aux maladies d'origine hydrique et à un habitat malsain. De même ils influent négativement sur l'éducation des jeunes dans la mesure où la recherche de l'eau potable se fait au détriment du temps consacré à la scolarisation et qu'un environnement insalubre n'est pas propice aux études et nuit au développement humain en général.

L'amélioration des conditions sociales de la population grâce à des interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ne sera toutefois effective que si parallèlement le Gouvernement poursuit ses efforts dans le domaine de la santé et de l'éducation.

C'est pourquoi on mesurera l'impact des actions entreprises dans le secteur non seulement en terme physique de réalisation (taux de couverture des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement) mais aussi à partir d'indicateurs de performance en matière de santé publique (régression des maladies diarrhéiques et des mortalités infantiles). En outre, on appréciera les engagements en terme budgétaire pris par le Gouvernement en soutien à ses

politiques sociales qui constitueront les hypothèses de base nécessaires à la réalisation des objectifs visés.

Les indicateurs de performance retenus figurent dans le tableau suivant qui présente leur évolution au cours des cinq dernières années et affichent le résultat à atteindre en 2005.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DANS LE SECTEUR SANTE

Indicateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2005
Taux de mortalité infantile pour 1000 ¹	35,5	42	30,6	29,1	24	20
Taux de mortalité des enfants de – de 5 ans pour 1000 ¹	42,2	55,5	38,1	36,6	29	27,5
Cas de maladies diarrhéiques chez les enfants de – de 5 ans pour 10.000 habitants ¹	2 375	2 270	2 168	2 235	2 067	1 653
Cas de maladies diarrhéiques chez les + de 5 ans pour 10.000 hab. ¹	244	264	211	384	363	290

Sources : ¹ Ministère de la Santé / GEP

Les engagements du Gouvernement, à l'horizon 2005, en matière de politique budgétaire en soutien aux politiques sociales se basent sur l'exécution du budget de ces dernières années et reflètent soit une légère progression de l'effort budgétaire consenti soit son maintien compte tenu du degré de performance déjà atteint.

EXECUTION BUDGETAIRE ET ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT POUR 2005 DANS LE SECTEUR SANTE ET EDUCATION

Indicateurs en %	1996	1997	1998	1999	2000	2005
Dépenses santé / dépenses totales ²	5,1	5,9	5,5	5,9	5,8	6
Dépenses éducation / dépenses totales ¹	16,9	17,2	18,9	18,2	18,1	18

Sources : ¹ Ministère des Finances et du Plan / Direction du Budget

2. Contexte institutionnel

Jusqu'en 1999, le secteur de l'énergie et de la distribution d'eau relevait du secteur public. En janvier 2000, la Compagnie d'Etat ELECTRA a été privatisée. Les actifs de la production d'électricité, de production d'eau dessalée ainsi que des équipements de traitement des eaux usées de la nouvelle société ELECTRA sont répartis entre le partenaire stratégique (EDP-Electricité du Portugal et Les eaux du Portugal) avec 51% des parts, le Gouvernement capverdien (34%) et les municipalités (15%). Les actifs de distribution, soit l'ensemble des réseaux, sont restés dans le domaine public. ELECTRA s'est vu confiée :

- la production d'électricité sur tout le territoire national,
- la production d'eau dessalée dans les îles de Sal, São Vicente, Boavista et dans la ville de Praia,
- la gestion des eaux usées dans l'île de São Vicente et dans la ville de Praia.

Le contrat de concession fixant les engagements réciproques du Gouvernement et d'ELECTRA relatif à l'utilisation des réseaux et à la qualité des services...devrait être très prochainement conclu.

En dehors de ces zones, la production d'eau est ouverte à la concurrence et les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement sont gérés par les municipalités. L'exploitation des eaux souterraines reste du domaine public pour l'ensemble du Cap Vert.

3 Politique du Gouvernement

Compte tenu de la dépendance énergétique vis à vis des produits pétroliers, de la volonté du Gouvernement capverdien de diversifier progressivement les sources d'énergie en ouvrant le secteur productif aux énergies renouvelables notamment éolienne et au regard de l'importance de la production d'énergie dans l'alimentation en eau potable des populations, il a été créé l'Agence de Régulation Multisectorielle chargée de la régulation économique et technique, notamment de réglementer la tarification, de fixer les modalités de création d'unités électriques, de définir les droits et obligations des concessionnaires et des usagers.

La législation relative à l'encadrement du secteur électrique et celle relative à l'eau et l'assainissement ont été respectivement adoptées en août 1999 et décembre 1999.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le Gouvernement a défini les grandes lignes de sa politique sectorielle :

- accroître, dans le cadre du contrat de concession à passer avec ELECTRA, l'efficacité de la production d'eau dessalée par la modernisation de l'appareil de production,
- poursuivre et conclure les programmes et projets en cours relatifs à l'approvisionnement en eau et l'écoulement et traitement des eaux usées, notamment à Praia,
- renforcer la capacité des services autonomes de l'eau et de l'assainissement en visant la création d'entreprises municipales d'eau,
- consolider la structure de l'Agence de Régulation Multisectorielle afin de la rendre opérationnelle,
- promouvoir la concurrence dans le secteur de la production d'eau dessalée pour des fins publiques, dans le respect des termes de la législation en vigueur (pendant 3 ans à compter de janvier 2000, seule ELECTRA assure la production d'eau dessalée destinée au public).

LISTE DES ACRONYMES

ACP-CE	Afrique Caraïbes Pacifique – Communauté Européenne
APD	Aide Publique au Développement
ARM	Agence de Régulation Multisectorielle
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CVE	Escudos du Cap Vert
ELECTRA	Entreprise de Distribution d'Eau et Electricité
EMPA	Entreprise Publique d'Approvisionnement
FAIMO	Front à Haute Intensité de Main d'œuvre
FCRP	Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	Indice de Développement Humain
MPD	Mouvement Pour la Démocratie
PAICV	Parti Africain pour l'Indépendance du Cap Vert
PAIGC	Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée Bissau et du Cap Vert
PALOP	Pays Africains de Langue Officielle Portugaise
PIN	Programme Indicatif National
PIT	Programme d'Infrastructures et de Transports
PRGF	Poverty Reduction Growth Facility
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SMP	Staff Monitored Programme
TACV	Transports Aériens du Cap Vert
UE	Union Européenne
ZEE	Zone Economique Exclusive